

## SOMMAIRE :

- **L'actualité** municipale
- Le compte rendu de conseil
- **L'expression des groupes**
- Le calendrier des manifestations
- La vie associative
- La vie pratique
- Les élus à votre écoute
- **L'état civil**
- Vos commerçants vous informent
- Les informations diverses

## DANS CE NUMÉRO :

- Rencontre P 5  
échange à la  
Médiathèque
- Calendrier des P 35  
manifestations

REDACTION ET  
IMPRESSION  
MAIRIE DE  
ST JUST EN CHAUSSÉE  
03 44 19 29 29

## Cérémonie patriotique - Journée des Déportés Dimanche 24 avril à 10h00

La journée nationale du souvenir des victimes de la déportation **honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice.**

Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur, les leçons qui s'en dégagent, pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

Elle se déroule chaque année le **dernier dimanche d'avril.**

Cette date a été retenue en raison de sa proximité avec la date anniversaire de la libération de la plupart des camps



et parce qu'elle ne se confondait avec aucune autre célébration nationale ou religieuse existante.

## Salon des Arts



Samedi 30 avril 2016  
Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016  
de 10h00 à 18h00  
À la salle des fêtes

## « The Swinging Dice Featuring Mickey Van Gelder »



The Swinging Dice s'est formé en 2007. le groupe est composé de Pierre MATIFAT (piano/chant), Fabien LIPPENS (guitare), Mathieu DURETZ (contrebasse) et Dann-Charles DENEUX (batterie).

Le répertoire joué inclut principalement des compositions originales mêlant à la fois le Rock'n Roll et le Swing mais aussi de quelques standards souvent réarrangés ; des morceaux de Louis Jordan, Wynonie Harris, Chuck Berry, Louis Prima, Nat King Cole. Les influences sont nombreuses. On peut y entendre le Rythm & Blues de la Nouvelle Orléans et celui des Blues Shouters, le Boogie-Woogie, le Jive, le Swing de l'ère des Big Bands ou des groupes Westerns ...



The Swinging Dice s'inspire également de groupes actuels tels que JD Mc Pherson, Hillbilly Moon Explosion, Imelda May ou encore Pokey Lafarge.

**Samedi 2 avril 2016 à 20h30 - Salle des Fêtes - Entrée 5 €**



Quatuor BERGEN : Mathilde KLEIN et Sébastien GRELIAK, violons, Mirabelle LE THOMAS, alto et Hanna SALZENSTEIN, violoncelle.

HAYDN Quatuor à cordes op.74 n° 3 en sol min dit « le Cavalier »

WEBERN Langsamer Satz pour quatuor à cordes

BORODINE Quatuor à cordes n° 2

**Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 à 20h - Médiathèque Anne Frank**

Entrée gratuite - Réservation indispensable au 03.44.19.35.28

## Service des Sports

Les élèves des écoles élémentaires du Moulin, Bogaert et Valentin Haüy se sont exercés à l'**accro-gym** durant ces deux derniers mois.

Plusieurs figures à 2, 3, 4 ou même plus ont été mises en places.

La **coopération**, l'**équilibre** et le **travail musculaire** étaient recherchés afin de mener à bien ces petits projets collectifs.

Bravo à tous !!



## Espace Jeunesse

Le 2 mars a eu lieu le premier Atelier Pôle Emploi en partenariat avec la structure de Fitz James.

L'Espace Jeunesse organise :

- son 2<sup>ème</sup> concours de belote le 24 avril 2016 à la salle des fêtes :
  - ouverture des portes à 13h00
  - début du jeu à 14h00
  - limité à 32 équipes
  - récompense à tous les participants.
  - restauration sur place.

Renseignements et réservations :

→ M. LEFEVRE au 03.44.51.68.73

- un séjour bord de mer en juillet pour 32 jeunes
- en projet : séjour en Espagne durant les vacances d'automne 2016.

Ce projet ne se fera qu'avec l'intermédiaire et le travail des jeunes intéressés.

L'Espace Jeunesse remercie les jeunes et les parents qui les ont soutenu dans l'organisation du loto du 20 février et du spectacle de magie du 27 janvier (bénéfices reversés pour les séjours des jeunes).

### NOUVEAUTÉ

Tous les vendredis de 14h à 18h (hors vacances) une intervenante (étudiante en master de langue) met en place des cours de soutien en anglais et en espagnol à destination des 12/17 ans.

Des notions de chinois et d'italien seront également proposées.

Pour toutes informations : 03.44.51.68.73



## Espace Jeunesse : vacances d'avril

|                   | LUNDI 4   | MARDI 5                                  | MERCREDI 6   | JEUDI 7   | VENDREDI 8                                   |
|-------------------|---|--|--|---|--|
| <b>MATIN</b>      | Jeu de piste<br>(orientation)                                     | CINÉMA                                   | TOURNOI<br>Jeux de société<br>Baby billard<br>Prépa « chasse<br>à l'oeuf » | BOWLING<br>ST JUST<br>(à<br>confirmer)                  | CHALLENGE<br>OLYMPIQUE                       |
| <b>APRES-MIDI</b> | 1) concours<br>pétanque<br>2) twister<br>3) construction<br>fusée | GRAND JEU                                | Tournoi des<br>3 consoles<br>Ou<br>Girl Power                              | THEQUE<br>Party<br>Chasse à<br>l'oeuf                   | Qui<br>remportera<br>le plus<br>d'épreuves ? |
|                   | LUNDI 11  | MARDI 12                                 | MERCREDI 13  | JEUDI 14  | VENDREDI 15                                  |
| <b>MATIN</b>      | 1) foot au city<br>2) PLUMFOOT                                    | CINEMA                                   | Tennis de table<br>Ou<br>karaké  | LASER<br>GAMES  | Cool'mat                                     |
| <b>APRES-MIDI</b> | AQUASPACE<br>(16 places)<br>ou<br>sports                          | AQUASPACE<br>(16 places)<br>ou<br>sports | CLUEDO<br>GÉANT  | ET<br>ACCRO<br>BRANCHE<br>Ailly sur Noye<br>Pique-Nique | TOP DERS<br>JEUNES<br>VS<br>PAPY/TONTON      |

| TARIFS                          | ST JUSTOIS | EXTERIEUR |
|---------------------------------|------------|-----------|
| à la journée                    | 2.00 €     | 3.00 €    |
| journée laser et<br>acrobranche | 23.80 €    | 35.00 €   |
| séance cinéma                   | 1.00 €     | 1.80 €    |
| Aquaspace                       | 2.70 €     | 3.80 €    |

| OU              | ST JUSTOIS | EXTERIEUR |
|-----------------|------------|-----------|
| 1ère<br>semaine | 15.00 €    | 25.00 €   |
| 2ème<br>semaine | 27.00 €    | 45.00 €   |

**RENSEIGNEMENTS** : Espace Jeunesse -  
Impasse de l'Abbaye

03 44 51 68 73 / 07 77 37 43 02

## Vacances d'hiver de l'ALSH

Du 8 au 19 février, ils étaient 65 enfants en moyenne par jour, à découvrir le Brésil et l'Afrique pour les 3-5 ans, le Moyen-âge pour les 6-7 ans et des activités diverses et variées pour les 8-11 ans.

Les 2-5 ans évoluaient à l'école maternelle de l'Abbaye tandis que les 6-7 et 8-11 ans passaient leurs vacances à l'Ilot Z'enfants.

Tous ont eu droit, gratuitement, à une sortie par tranche d'âge, telle que le zoo d'Amiens et un spectacle féérique (3-7 ans), une sortie à la patinoire et au bowling pour les 8-11 ans en passant par une « conférence pour les enfants » sur le réchauffement climatique.

Les échanges avec l'EHPAD continuent : une après-midi « mardi-gras » a été organisée avec un défilé personnes âgées/enfants ainsi qu'une après-midi « jeux de société ».

Le prochain ALSH de Pâques aura lieu du 4 au 15 avril 2016

Les différents rendez-vous :

- Une chasse à l'œuf dans les bois le jeudi 7 avril,
- Une sortie piscine pour les 8-11 ans,
- Le Parc St Paul pour les 3-5 ans et les 6-7 ans,
- De grands jeux, des séances ludothèque,
- le début du jardin à l'EHPAD,
- Une veillée, etc ...

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire en passant prendre un dossier:

→ à l'Ilot Z'enfants,

→ à la Mairie ou contactez le 06.67.85.26.66

## Médiathèque Anne Frank



Rencontre-échange avec Martine VAN WOERKENS, anthropologue, ethnologue et auteur de « *Nous ne sommes pas des fleurs : deux siècles de combats féministes en Inde* »..

Elle viendra nous expliquer cette phrase prononcée par des femmes indiennes, dans leur combat au quotidien, où elles se considèrent être à juste titre comme des étincelles de feu.

Une rencontre aussi pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de lire son ouvrage.

RÉSERVATION AU 03.44.19.35.28

Mardi 24 mai 2016 à 20 heures - Entrée gratuite



# Compte-rendu du conseil du 30 octobre 2015

## PRESENTS :

MM. DESMEDT, DUBOUIL, HAMOT, BARTHE, AUBRY, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, KWAK, CROISIER, BERTHELOT, DEFLEERS, AUDIGER.

MMES BONNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, FERNANDES, BAPAUME, DELAUTEL, FLAGOTHIER, N'KLO, PILARDEAU.

## ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. HAMOT

Mme BRUNET par M. DUBOUIL

Mme DELAMARRE par Mme BONNET

M. CONVERS par M. BARTHE

Mme DESMEDT par M. DESMEDT

Mme HAQUET par M. AUDIGER

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Vente de logement par l'OPAC de l'Oise
3. Subvention exceptionnelle
4. Tarifs de la sortie pédagogique
5. Compte de dépôts de fonds
6. Remboursements de frais
7. Avenants de travaux-Groupe scolaire du Moulin
8. Incorporation du bien sans maître dans le domaine communal
9. Convention de mise à disposition du SDIS
10. Subvention voyage 2014
11. Classement sonore des infrastructures routières
12. Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)
13. Demande de Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
14. Fonds départemental des recettes intercommunales et communales de 2015 (FPIC)
15. Ajustements budgétaires
16. Fuites d'eau

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de séance du 11 septembre 2015, sans modification.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Francis BARTHE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

## 2. Vente de logement par l'OPAC de l'Oise

Conformément à la loi n°86.1290 du 23 décembre 1986, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation d'un logement de type V situé 22 Résidence du Comte Dauchy, d'une surface de 99,79 m<sup>2</sup> pour un montant de 138 000 €.

VOTE : UNANIMITE

## 3. Subvention exceptionnelle

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Société Historique dans le cadre du financement des volumes de « Mémoires d'Ici ».

VOTE : UNANIMITE

## 4. Tarifs de la sortie pédagogique

Comme chaque année, une sortie pédagogique est organisée pour les élèves des classes de CM2. Cette sortie aura lieu le mardi 17 novembre prochain au Musée Somme 1916 à Albert.

M. DESMEDT propose de fixer la participation à 3 €/élève sachant que le coût réel de cette journée est de 18 € par enfant. Il fait remarquer que la participation demandée aux familles est très faible. La municipalité s'efforcera de la maintenir aussi longtemps que possible compte-tenu des baisses de dotations de l'Etat.

VOTE : UNANIMITE

## 5. Compte de dépôts de fonds

M. DESMEDT explique que le paiement en ligne des prestations cantine et périscolaire nécessite l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds propre à chacune de ces deux régies. Il précise que le centre de loisirs possède déjà un compte de dépôt de fonds qui servira au paiement en ligne.

Il sollicite l'autorisation d'ouvrir ces comptes de dépôts de fonds.

VOTE : UNANIMITE

## 6. Remboursements de frais

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal d'accorder le remboursement des frais avancés par deux agents titulaires soit :

1°) 480 € pour une formation BAFD, indispensable à l'exercice des fonctions de l'agent

2°) 278 € pour des frais de transport RATP et de péage nécessaires à l'organisation des sorties du centre de loisirs à Paris et Bagatelle

VOTE : UNANIMITE

## 7. Avenants de travaux- Groupe scolaire du Moulin

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin, M. DESMEDT sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer quatre avenants pour travaux supplémentaires :

### 1°) LOT PLOMBERIE

◆ Entreprise AMBROISE pour un montant de **6 658,64 € HT**

→ Fourniture et pose d'une chaudière



2°) LOT CHARPENTE METALLIQUE

- ◆ Entreprise DELAHOUCHE pour un montant de **5 825,00 € HT**
  - Réalisation d'une poutre au vent
  - Suppression de poteaux métalliques
  - Simplification du renforcement des fermes treillis
  - Renforcement des poteaux existants

3°) LOT CHARPENTE BOIS

- ◆ Entreprise CM DEBRAINE pour un montant de **8 730,00 € HT**
  - Réalisation du relevé d'acrotère
  - Reprise des fermettes métalliques
  - Suppression de la sablière bois

4°) LOT MENUISERIE BOIS

- ◆ Entreprise DESIREST MERCIER pour un montant de **1 100 € HT**
  - Protection des arêtes du banc en béton

VOTE : UNANIMITE

8. Incorporation du bien sans maître dans le domaine communal

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 7 novembre 2014, il a été décidé l'acquisition de l'immeuble qualifié de « bien sans maître » situé 38 rue des Vignes.

Le propriétaire de l'immeuble ne s'étant pas fait connaître dans le délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (arrêté municipal de vacance d'un immeuble en date du 01/04/2015), il est demandé au Conseil Municipal de :

- charger M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine communal
- l'autoriser à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition
- l'autoriser à signer au nom de la commune toutes pièces nécessaires relatives à la transaction

VOTE : UNANIMITE

9. Convention de mise à disposition du SDIS

En vertu d'une convention du 15 décembre 1998, la commune de St Just-en-Chaussée a mis à disposition gratuite du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie un bien immeuble.

Suite au déménagement du SDIS, cette convention a pris fin le 10 juin 2015.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention mettant fin à cette mise à disposition.

VOTE : UNANIMITE



### 10. Subvention voyage 2014

A la date du 31 décembre 2014, la Direction de l'Ecole Valentin Haüy n'avait pas produit les justificatifs utiles pour percevoir la subvention de leur voyage annuel.

Après réception desdits documents, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits correspondants d'un montant de 750 € afin de verser cette subvention. cor-

VOTE : UNANIMITE

### 11. Classement sonore des infrastructures routières

M. DESMEDT explique que la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 dite « loi bruit » institue un classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Cette loi s'applique à limiter les nuisances à la source en fixant les limites de bruit pour la construction des voies nouvelles ou pour des modifications significatives de voies existantes. Elle vise également à protéger les habitants en imposant des normes d'isolation phonique pour les bâtiments les plus exposés.

Compte-tenu des évolutions de trafic, de vitesse, de voies nouvelles ou modifiées, il est apparu nécessaire de procéder à la révision du classement sonore du département, dont les derniers arrêtés datent de 1999 et 2000.

La Préfecture demande d'adresser un avis motivé sur le nouveau classement des voies de Saint Just en Chaussée.

Compte-tenu du fait que cette loi vise à protéger les riverains du bruit, M. AUDIGER s'interroge sur le fait de savoir si la mise aux normes d'isolation phonique sera obligatoire pour les propriétaires, notamment en cas de vente du bien.

M. DESMEDT répond que cette loi ne le prévoit pas pour le moment.

VOTE : UNANIMITE

### 12. Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

M. DESMEDT donne la parole à M. DUBOUIL qui explique qu'initialement la loi du 11 février 2005 accordait une échéance de 10 ans pour rendre les établissements recevant du Public (ERP) accessibles aux personnes handicapées.

Compte-tenu de la complexité à mettre en œuvre une telle mesure dans ce délai imparti, une ordonnance en date du 26 septembre 2014 est venue compléter la loi initiale en mettant en œuvre un nouvel outil : l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Dans le cas où un ERP ne pouvait pas respecter ses obligations en matière d'accessibilité au 31 décembre 2014, le propriétaire devait déposer un Ad'Ap avant le 27 septembre 2015.

Cet agenda prévoit les travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP (Installations Ouvertes au Public) sur les années suivantes. Il correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé. Il est constitué d'une analyse des actions nécessaires pour mettre en accessibilité l'établissement, du programme des travaux ainsi que de la prévision de financement.

La commune de Saint Just en Chaussée n'ayant pu rendre l'ensemble de ses ERP accessibles avant le 31 décembre 2014, un Ad'Ap a été réalisé : 35 bâtiments sont à mettre aux normes avant fin 2021 pour un montant total de 1 142 455 €. Des demandes de dérogation peuvent être formulées.



Bien que cette loi soit une avancée considérable pour nos concitoyens placés dans une situation de handicap, M. DESMEDT déplore le fait que de nombreuses communes n'auront pas la possibilité financière de mettre en œuvre ces normes qui s'appliquent également aux commerçants déjà fragilisés par la conjoncture. Certains commerces n'auront pas d'autre solution que de fermer leur établissement. Il estime leur nombre à 10 à Saint Just. Cela va créer du chômage. Par ailleurs, il souligne que dans certains cas la mise en accessibilité est impossible, notamment pour les constructions anciennes ou classées.

Néanmoins, il rassure sur le fait que la ville de Saint Just sera capable de supporter ces obligations de mise en accessibilité de ses bâtiments.

Mme BAPAUME s'interroge sur les solutions mises en place pour venir en aide aux commerçants.

M. DESMEDT répond que la Communauté de Communes a voté une enveloppe de 250 000 € sur 4 ans afin de les aider à financer leurs travaux d'accessibilité.

M. AUDIGER juge excessif le montant annoncé pour le club house qui est de 150 270 €.

M. DUBOUIL répond qu'il s'agit d'une estimation dressée par le diagnostiqueur. Toutefois, il signale que certaines normes deviennent parfois aberrantes nécessitant des travaux parfois très onéreux.

M. DESMEDT ajoute que les obligations en la matière sont moins contraignantes chez nos pays voisins.

En réponse à M. BOURGETEAU qui s'interroge sur la mise en accessibilité des gradins dans les stades municipaux des petites communes, M. DUBOUIL précise que les normes d'accessibilité s'appliquent à l'ensemble des ERP.

M. DEFLERS souligne la qualité de citoyens des personnes handicapées même si la loi est contraignante. Il approuve le fait d'imposer afin que les choses changent. Sur le plan financier, cela nécessitera de rechercher des financements.

M. DUBOUIL rappelle que Saint Just en Chaussée est une ville qui vit et qui bâtit aux normes.

M. DEFLERS souhaite que la commission accessibilité se rende sur site afin de constater les travaux à réaliser et les coûts induits.

M. DUBOUIL précise que le dossier comprend des fiches descriptives complètes pour chaque bâtiment.

M. DESMEDT ajoute que le dossier peut être consulté et demande de passer au vote.

VOTE : UNANIMITE

### 13. Demande de Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a délibéré sur la demande de subvention au titre de l'année 2015 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour cinq caméras. Après examen du dossier par les services de la Préfecture, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer uniquement sur l'installation de caméras réparties sur les secteurs suivants :

- Rue de Beauvais (face église)
- Carrefour rue de Beauvais Rue Foch (face cinéma)

Ces deux secteurs doivent faire l'objet d'une instruction particulière, puisqu'ils ne figuraient pas dans le diagnostic initial.

Pour ce programme, dont le coût est estimé à 33 100 € HT, il est proposé de solliciter une subvention de 11 580 €.

VOTE : 25 POUR-3 CONTRE-1 ABSTENTION

#### 14. Fonds départemental des recettes intercommunales et communales de 2015 (FPIC)

M. DESMEDT explique que les modalités de répartition du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) de 2015 n'ont pas permis, comme les années précédentes, de reconduire le dispositif arrêté par la Communauté de Communes du Plateau Picard lors de la prise de compétence du Très Haut Débit : les communes percevaient la même somme, le surplus étant attribué au Plateau Picard pour financer cette nouvelle compétence.

Ce changement de mode de répartition a conduit le conseil communautaire à décider, à l'unanimité, de réviser les allocations de compensation calculées lors du passage en taxe professionnelle unique.

Le conseil communautaire ayant délibéré favorablement à l'unanimité le 16 septembre, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur le nouveau montant de l'allocation, plus favorable que le précédent, tel que voté par le Conseil Communautaire soit 1 205 340 € à compter de l'exercice 2015.

VOTE : UNANIMITE

#### 15. Ajustements budgétaires

Suite à la commission finances du 21 octobre 2015, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires VILLE – EAU et ASSAINISSEMENT.

Le tableau des ajustements budgétaires peut être consulté en mairie.

VOTE :

- UNANIMITE pour les ajustements budgétaires en fonctionnement Ville- Eau- Assainissement
- UNANIMITE pour les ajustements budgétaires en investissement Ville sauf 3 votes CONTRE à l'article 512 « vidéo protection »

#### 16. Fuites d'eau

Suite aux réclamations d'abonnés sur leurs factures d'eau et d'assainissement consécutives à des fuites constatées par les services techniques, M. DESMEDT propose, après avis de la Commission de Finances du 21 octobre 2015, d'annuler sur l'assainissement :

Pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2014

- 1031 m<sup>3</sup> pour un montant de 1 599,08 € TTC

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015

- un total de 261 m<sup>3</sup> pour un montant de 404,81 € TTC

VOTE : UNANIMITE

#### TOUR DE TABLE

M. DESMEDT évoque les points suivants :

- agrandissement du cimetière : dans l'attente d'acheter un terrain afin de créer un nouveau cimetière, la suppression d'une haie dans le cimetière actuel permettra de réaliser environ 160 places supplémentaires

- intervention pour l'emploi :

- nomination d'un référent Pôle Emploi à Saint Just en Chaussée qui prendra en charge 70 demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accompagnement renforcé et mettra en place des projets de formation,



- en 2016, selon les critères de sélection de Pôle Emploi 15 demandeurs d'emploi seront aidés dans le financement de leur permis de conduire (environ 1 200 € par permis) sous réserve qu'ils acceptent l'accompagnement emploi du référent,
- la mairie met à la disposition des demandeurs d'emploi un accès internet au site Pôle Emploi via la borne E-services présente en mairie,
- la mairie dotera le service Point Information Jeunesse de 2 ou 3 ordinateurs et d'une imprimante scan afin de faciliter les démarches des demandeurs d'emploi. Ce service servira également à animer des ateliers « services à distance » (2 par mois) pour aider les Saint Justois dans leurs démarches de recherche d'emploi, quel que soit leur âge.

M. HAMOT informe que le Wheeling Club organisera son assemblée générale le samedi 31 octobre à 18h00.

Mme BONNET rappelle que :

- la cérémonie de commémoration des cinq anciens sapeurs-pompiers du Centre de Secours et du Député-Maire Jean-Pierre BRAINE se déroulera le 1<sup>er</sup> novembre à 10h30, au cimetière,
- la bourse aux jouets se déroulera le samedi 7 novembre prochain,
- le repas des aînés aura lieu le dimanche 29 novembre.

Mme FERNANDES signale que des piétons empruntant les rues de Beauvais et Mangin souhaiteraient la création de bateaux afin de faciliter l'accès aux trottoirs qui ne sont pas surbaissés.

M. BOURGETEAU demande où en est le projet de skate-park. A son sens, il est possible que le nombre de jeunes pratiquant le BMX soit plus important que ceux faisant du skate. Aussi, il s'interroge sur l'opportunité de l'équipement à proposer.

M. DESMEDT explique qu'un rendez-vous avec le cabinet en charge de l'étude est programmé courant novembre. Tous les aspects seront étudiés.

M. CHOQUET évoque la différence tarifaire importante entre les abonnés SNCF de Saint Just en Chaussée et ceux de Clermont. Il souhaite savoir si la municipalité a la possibilité d'intervenir auprès du Conseil Régional et de la SNCF.

M. DESMEDT répond que lors d'une réunion concernant les travaux de mise en accessibilité de la gare de Saint Just en Chaussée, il a été abordé la question de la différence de prix qui a été expliquée en détail.

La différence s'explique par la distance des deux gares par rapport à Paris Nord (PN). Clermont est située à 66 km de PN alors que Saint Just se trouve à 81 km. La distance maximale permettant une soudure avec un pass-navigo (ex carte orange) est de 75 km. Clermont peut donc conjuguer un abonnement de travail avec ce pass, ce qui permet un tarif préférentiel, alors que Saint Just (située au-delà des 75 km) ne peut pas en bénéficier.

Pour information, le soutien de la Région s'élève à 160,20 € pour Saint Just contre 211,60 € pour Clermont avec un reste à charge pour l'utilisateur respectivement de 263,20 € et 197,40 €.

Néanmoins, depuis septembre 2015 le voyageur de Saint Just travaillant à un endroit éloigné de la gare de PN, a vu son abonnement global passer de 309 € à 263 €.

Par ailleurs, conformément aux termes de la circulaire du 28 janvier 2009 relative aux frais de transport entre la résidence habituelle et le lieu de travail, l'employeur doit participer aux frais de transports publics.

M. DEFLERS s'interroge sur les suites données à sa demande de mise en place d'une mutuelle communale.

Mme BONNET répond que le contact a été pris avec de nombreuses mutuelles afin d'étudier leurs offres.

M. DEFLERS précise que les Saint Justois sembleraient intéressés.

M. DESMEDT ajoute qu'une mutuelle communale sera mise en œuvre. En effet, les avantages sont considérables. Pour preuve dans une commune de 1 200 habitants qui compte 40 adhérents, l'économie par rapport à un contrat individuel peut aller jusqu'à 30 %.

M. DEFLERS signale que des locataires des logements OPAC rue Martin Luther King lui ont rapporté la présence de fissures importantes sur les bâtiments. Par ailleurs, le non ramassage des poubelles perdure dans cette rue.

M. DESMEDT répond qu'il n'était pas informé de la présence de fissures et qu'il prendra contact avec les services concernés.

Concernant l'absence de collecte des ordures ménagères, le prestataire de service a signalé à plusieurs reprises que le camion ne pouvait accéder à la rue à cause de voitures en stationnement. Afin de solutionner ce problème, l'OPAC a installé des potelets. Malheureusement, le stationnement sauvage continue, empêchant le camion d'accéder aux poubelles. Des contraventions sont dressées, si celles-ci ne suffisent pas l'enlèvement des véhicules deviendra systématique.

Lors du précédent conseil municipal la question avait été posée de connaître la cause justifiant la disparité tarifaire entre les différents intervenants artistiques. M. AUDIGER sollicite donc la réponse.

M. DESMEDT explique que l'écart se justifie par le fait que M. BOTTI, en charge des arts plastiques possède des qualifications alors que les autres sont autodidactes. Par ailleurs, cet intervenant était déjà à 23 €. Néanmoins, l'écart s'amointrit avec le temps puisque les autres intervenants sont passés à 20 € de l'heure.

M. AUDIGER souhaite connaître la date à laquelle le paiement de la cantine sera possible en ligne.

M. DESMEDT répond que les paramétrages du logiciel sont en cours. Le premier essai sera réalisé sur le paiement des centres de loisirs de février. Le paiement de la cantine sera vraisemblablement réalisable après les vacances de Pâques.

Mme BAPAUME remercie la centaine de personnes qui ont participé à la 1<sup>ère</sup> édition de « la balade octobre rose » qui sensibilise au dépistage du cancer du sein qui s'est déroulée le samedi 24 octobre dernier.

M. BARTHE dresse les dysfonctionnements du prestataire cantine « Dupont Restauration » (absence de maturité pour les fruits, quantités insuffisantes...).

M. DESMEDT répond qu'une lettre recommandée lui sera adressée afin qu'il apporte immédiatement des améliorations.

M. FOVIAUX remercie l'ensemble des personnes ayant apporté leur aide lors de l'exposition de voitures anciennes qui s'est déroulée le dimanche 20 septembre dernier.

M. DESMEDT informe que le prochain conseil aura lieu le vendredi 27 novembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. DESMEDT remercie les élus et lève la séance à 23h00.



## Compte-rendu du conseil du 27 novembre 2015

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, CONVERS, DUBOUIL, HAMOT, AUBRY, FOVIAUX, BOURGETEAU, KWAK, CROISIER, BERTHELOT, DEFLERS, AUDIGER.  
MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, FERNANDES, FLAGOTHIER, N'KLO, PILARDEAU, HAQUET.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. RAUZIER par Mme DELAMARRE  
Mme DESMEDT par M. HAMOT  
M. BARTHE par M. DESMEDT  
Mme BAPAUME par Mme PILARDEAU  
Mme DELAUTEL par M. CONVERS

**ABSENT** : M. CHOQUET

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Tarifs Espace Jeunesse
3. Cinéma Jeanne Moreau – Modification des prix pour « Ciné Quartier »
4. Voyages Scolaires Educatifs
5. Avenants de travaux – Groupe scolaire du Moulin
6. Attribution du marché des Assurances
7. Prix de l'eau 2016
8. Règlement d'affouage
9. Fusion des syndicats d'électricité de l'Oise
10. Rétrocession de voiries
11. Adhésion SAO
12. Pour Communication : **Rapports d'activité 2014**
  - a/ du syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60)
  - b/ sur le prix et la qualité de l'eau potable
  - c/ de la Communauté de Communes du Plateau Picard

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Il informe que M. Christophe CHOQUET s'excuse de son retard et arrivera en cours de séance.

M. DESMEDT demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre dernier.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

## 2. Tarifs Espace Jeunesse

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que pour financer les activités de l'année 2016, l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place diverses actions et propose de fixer les tarifs comme suit :

- **Vente d'objets fabriqués par les jeunes pendant les vacances de Noël**

- Bracelet : 0,50 €
- Set de table : 2,00 €

- **Spectacle de magie le 27 janvier 2016**

- Moins de 3 ans : gratuit
- 4 - 16 ans : 4,00 €
- 16 ans et plus : 6,00 €

- **Tarifs pendant les vacances scolaires 2016**

- Tarif à la journée, sans sortie
- Saint Justois : 2,00 €
- Extérieur : 3,00 €

VOTE : UNANIMITE

## 3. Cinéma Jeanne Moreau : Modification des prix pour « Ciné Quartier »

M. DESMEDT explique que le conseil d'administration de l'association Image et Son du Plateau Picard a voté à l'unanimité la fixation du prix de base des places de cinéma à 4 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, contre 3,50 € actuellement.

Dans le cadre du partenariat avec le cinéma pour les enfants de la ville de Saint Just en Chaussée, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation communale.

M. DESMEDT propose de maintenir la participation de la commune à 2 € par billet.

VOTE : UNANIMITE

## 4. Voyages Scolaires Educatifs

M. DESMEDT donne la parole à M. CONVERS qui présente les projets de voyages scolaires éducatifs en 2016 des écoles primaires et propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles aux différents séjours comme suit :

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BOGAERT

- **du 9 au 13 mai 2016**

Visite des châteaux de la Loire et du Futuroscope pour 54 élèves

- St Justois : 85 €
- Extérieur : 278 €

- **les 20 et 21 juin 2016**

Séjour à Stella Plage et visite de la côte pour 71 élèves

- St Justois : 45 €
- Extérieur : 140 €

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HAUY

- **du 24 au 29 avril 2016**

Classe de mer au Cap Fréhel pour 52 élèves

- St Justois : 100 €
- Extérieur : 320 €



ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN

- du 29 au 31 mars 2016

Séjour en Angleterre pour 47 élèves

→ St Justois : 110 €

→ Extérieur : 350 €

M. CONVERS remercie les enseignants pour leur investissement dans l'organisation des classes de découverte. Le nombre de ces voyages est en augmentation. La prise en charge financière de la ville représente au total 40 000 €.

Il précise que le coût du séjour en Angleterre comprend l'assurance annulation.

Mme HAQUET demande s'il est possible de rajouter cette assurance pour les autres voyages.

M. CONVERS répond que pour les autres destinations, il est nécessaire de la souscrire à l'inscription.

En réponse à M. DEFLERS, M. CONVERS explique que le prix du séjour payé par un enfant extérieur à la commune est égal au prix de revient total du séjour. Seuls les Saint Justois bénéficient d'une intervention de la commune (environ 17 000 €).

Cependant les équipes enseignantes, aidées de quelques parents, organisent des manifestations dont les bénéficiaires peuvent venir en diminution du coût (Saint Justois et extérieurs).

M. DEFLERS s'inquiète de savoir s'il arrive que des enfants ne puissent pas partir pour des raisons financières.

M. CONVERS répond que cela ne s'est jamais produit, sous réserve que les parents aient informé la mairie.

M. DEFLERS souhaite que les parents soient informés de l'effort financier consenti par la commune pour l'organisation des classes de découverte.

VOTE : UNANIMITE

#### 5. Avenants de travaux- Groupe scolaire du Moulin

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire du Moulin, des travaux supplémentaires doivent être réalisés sur le lot électricité attribué à l'entreprise SIDEM. Ces travaux d'un montant de 1 649 € HT porte sur :

- la fourniture et pose d'un switch informatique
- l'incorporation dans l'armoire d'un nouveau comptage tarif bleu ERDF
- l'ajout d'un poste interphonie dans une classe

VOTE : UNANIMITE

#### 6. Attribution du marché des assurances

M. CHOQUET arrive avant l'examen de cette question. (nombre de votants : 29).

Dans le cadre de l'appel d'offre ouvert lancé pour la souscription des contrats d'assurances, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 novembre 2015.

Le marché comprend 5 lots :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 5 : Assurance des prestations statutaires



Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires formulées, la commission a décidé d'attribuer le marché pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016 soit jusqu'au 31 décembre 2019. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des attributaires et d'autoriser M. le Maire à signer le marché pour les montants définis comme suit :

| LOT   | ATTRIBUTAIRE    | SOLUTION RETENUE   |
|-------|-----------------|--|
| LOT 1 | GROUPAMA        | Formule de base + prestation supplémentaire (tous risques objets manifestations) - franchise 1000 €<br><b>8 046.36 €/an</b>  |
| LOT 2 | GROUPAMA        | Formule de base + prestation supplémentaire (protection juridique) - <b>1 028.00 €/an</b>  |
| LOT 3 | SMACL           | Formule de base + prestation supplémentaire (auto-collaborateurs) - <b>10 069.33 €/an</b>  |
| LOT 4 | SMACL           | Formule de base - <b>609.31 €/an</b>   |
| LOT 5 | ASTER/MILLENIUM | <u>Tarification CNRACL</u><br>Formule de base + prestations supplémentaire (décès, accident de travail, longue maladie, maternité, maladie ordinaire - franchise 5 jours)<br><b>65 795.63 €/an</b><br><u>Tarification IRCANTEC</u><br><b>3 481.85 €/an</b> |

M. DEFLERS s'excuse de ne pas avoir pu assister à la commission d'appel d'offres et sollicite un exemplaire du rapport étudié lors de ladite commission.

M. DEFLERS demande si les cotisations ont augmenté par rapport au précédent marché.

M. DESMEDT répond qu'au contraire elles ont diminué. En effet, les offres émises par les candidats se fondent sur les risques à assurer mais également sur les sinistres des années précédentes. En l'occurrence, l'état de sinistralité était favorable à la collectivité.

M. DEFLERS souhaite avoir des renseignements sur l'attributaire du lot 5 Prestations Statutaires.

M. DESMEDT explique que ASTER/MILLENIUM est un groupement dont le mandataire et gestionnaire du marché est ASTER Les Assurances Territoriales, et l'assureur est MILLENIUM reconnu sur le marché international.

VOTE : UNANIMITE

#### 7. Prix de l'eau 2016

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Compte-tenu des investissements prévus en 2016 (notamment changement des canalisations obsolètes rue Carnot pour 180 000 €) et compte-tenu des frais d'entretien inhérents aux réseaux, il est proposé :

→ d'augmenter le prix de l'eau de 4 % par rapport à l'année précédente soit de fixer les tarifs de redevance d'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à :

- 1<sup>ère</sup> tranche : 1,33 € HT
- 2<sup>ème</sup> tranche : 1,10 € HT



→ de maintenir le tarif du service d'assainissement collectif à 1,41 € HT

M. DESMEDT précise que le prix de l'eau est un des plus bas sur le Plateau Picard.

M. DEFLERS est satisfait que l'écart entre les industriels et les particuliers diminue. Néanmoins, compte-tenu du contexte actuel il est en désaccord sur l'augmentation du prix de l'eau.

M. DESMEDT fait remarquer que cet écart s'amenuise progressivement depuis plusieurs années.

En moyenne pour un couple qui consomme 100 m<sup>3</sup>, cette augmentation entraîne une hausse d'environ 7 €. Il ajoute que si des contribuables ont des difficultés, il est possible d'établir un échéancier avec le Centre des Finances Publiques.

M. DEFLERS déplore le fait que la taxe relative à l'électricité et la hausse du prix de l'eau pèse dans le porte-monnaie des contribuables.

M. DESMEDT répond que l'électricité ne relève pas de la ville.

Il souligne le fait que la ville ne vote pas de hausse d'impôts et parallèlement les services à la population ne cessent d'augmenter malgré la baisse des dotations de l'Etat (110 000 € par an). Certaines villes augmentent de manière exponentielle leurs impôts, telle la municipalité de Lille qui a voté une hausse de 22 %.

M. CONVERS rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits contrairement à certaines villes.

VOTE : 26 POUR- 3 ABSTENTIONS

## **8. Règlement d'affouage**

M. DESMEDT donne la parole à M. DUBOUIL qui explique que ce règlement vise à définir les conditions selon lesquelles s'organise l'affouage c'est-à-dire le droit qu'ont les habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois sur les biens communaux. Ce règlement s'applique à la gestion du bois de l'Hospice, des parcelles boisées communales et du bois de Mermont situé sur la commune du Plessier sur St Just.

Auparavant, l'affouage et les recettes en émanant étaient gérés directement par MM. FONNE et WACRENIER. Néanmoins, la loi impose désormais d'instituer une régie.

Par conséquent, il est demandé de délibérer sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des affouages et de fixer la taxe à 15 €/stère, prix inchangé depuis de nombreuses années.

Il est proposé de nommer MM. FONNE et WACRENIER responsables de cette régie.

M. DEFLERS s'interroge sur le montant des recettes de cette activité.

M. DUBOUIL répond que cela rapporte peu. La demande a fortement diminué ces dernières années. Avant cela concernait 50 parcelles contre seulement une dizaine aujourd'hui. Cela peut s'expliquer par le fait que cette activité nécessite un certain équipement que ce soit pour la coupe ou pour la sécurité mais aussi par l'obligation de souscrire une assurance ce qui peut dissuader les demandeurs.

VOTE : UNANIMITE

### 9. Fusion des syndicats d'électricité de l'Oise

Dans le cadre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la proposition concernant le Syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60 SEZEO et FORCE ENERGIE qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique mais sur des territoires différents. Cette fusion a pour intérêt de gagner en efficacité en mutualisant les moyens de chaque syndicat.

- Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 80,7 % des habitants
- Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 16,7 % des habitants
- FORCE ENERGIE sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 2,6 % des habitants

VOTE : UNANIMITE

### 10. Rétrocession de voiries

M. DESMEDT informe que la SA HLM du département de l'Oise a émis le souhait de transférer dans le domaine communal la voirie, les espaces verts, les réseaux et équipements communs situés à St Just-en-Chaussée à l'euro symbolique :

→ rue Madeleine Blin (parcelle AP 513p), bâtiment d'habitation conservé par la SA HLM du département de l'Oise,

→ rue de Paris (parcelle AK 364) d'une surface de 581 m<sup>2</sup>, l'accès piétons sous porche n'est pas rétrocedé.

La rétrocession se régularisera devant le notaire une fois les travaux suivants effectués et réceptionnés :

1 - retrait des anciens chaperons et mise en place de chaperons mono pentes (descendant du côté de la rampe) sur les murets situés de part et d'autre des deux rampes d'accès parking.

2 - sécurisation des deux rampes d'accès aux parkings de part et d'autre du bâtiment par la pose d'un grillage rigide d'une hauteur de 1 m à mettre en place sur les murets existants.

3 - remplacements des deux lisses absentes (dito existant) de la clôture de la parcelle.

M. DEFLERS demande si ces parcelles sont en bon état.

M. DESMEDT précise que la municipalité entretient déjà ces voiries et espaces verts, elles sont donc en très bon état.

Par ailleurs, la SA HLM du département de l'Oise a transmis une demande de régularisation des limites de propriété de la voirie, réseaux et équipements communes situés rue de la Libération (parcelle 186) d'une surface de 238 m<sup>2</sup> à St Just-en-Chaussée, à son profit.

M. DESMEDT requiert l'avis du Conseil Municipal.

VOTE : UNANIMITE



## **11. Adhésion à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)**

Le 3 juillet 2009, la société d'économie mixte SEMOISE est devenue une SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) dénommée SAO dont le capital est détenu à 96 % par le Conseil Départemental. Les 4 % restants reviennent aux collectivités territoriales actionnaires.

La SAO aide ses actionnaires à élaborer, mener à bien leurs projets d'investissement. Elle pourra aider la commune dans son projet de terrain synthétique.

Aussi, il est proposé que la commune se porte acquéreur auprès du département de l'Oise de 1 163 actions, d'une valeur nominale de 2,15 € soit 2500,45 € (étant entendu que la collectivité supportera en sus les frais fiscaux liés à la cession des droits sociaux).

Après approbation de l'adhésion, il est proposé de désigner Mme Laurette BRUNET pour représenter la collectivité à l'Assemblée spéciale des Actionnaires de la SAO ainsi que comme représentante de la collectivité auprès de l'Assemblée Générale de la société. M. Bernard DUBOUIL est proposé en tant que suppléant.

Etant Président de la SAO, M. DESMEDT ne prend pas part au vote.

VOTE : UNANIMITE

## **12. Pour communication : Rapports d'activité 2014**

### **● Du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)**

Conformément à l'article L5211-39, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

### **● Sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT, le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est communiqué au Conseil Municipal.

### **● De la Communauté de Communes du Plateau Picard**

Concernant le rapport sur l'eau, M. DEFLERS remarque que les déperditions d'eau ont diminué.

M. DESMEDT répond que cela est dû au fait que les membres du service de l'eau ont identifié les fuites. D'autre part, le réseau d'eau a été sectorisé avec l'installation de compteurs.

Sur demande de M. DEFLERS, M. DESMEDT lui transmettra le budget global de fonctionnement de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Concernant les déchets ménagers, M. DEFLERS juge inadéquate la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le rapport d'activité montre qu'en moyenne cela coûte 70 € par habitant. Cela n'est qu'une moyenne et une personne seule paye beaucoup plus. Il souhaiterait un système incitatif qui récompense les foyers qui font des efforts pour trier leurs déchets ce qui n'est pas le cas avec la TEOM.

M. DESMEDT rappelle que le ramassage des déchets et leur élimination est un service apporté aux habitants qui représente un budget de 2,5 millions d'euros.

Le système mis en place sur le Plateau Picard est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est calculée sur la même base que la taxe foncière, à savoir la moitié de la valeur locative cadastrale du logement qui est multipliée par un taux voté par le Conseil Communautaire. Le recouvrement se fait par le Trésor Public et figure sur l'avis de taxe foncière.

Un autre dispositif existe : la Redevance d'Enlèvement des ordures ménagères qui impose l'établissement d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses.

Le montant global de la REOM doit être déterminé de telle sorte que le coût total du service soit couvert par ses recettes. La collectivité devant calculer le montant de la redevance pour chaque usager en tenant compte du service rendu c'est-à-dire plus l'usager utilise le service plus le montant de sa redevance sera élevé. Elle varie en fonction du volume ou du poids des déchets enlevés.

L'institution de la REOM transfère la charge de la facturation à la collectivité ce qui nécessite de créer un service supplémentaire composé de 3 ou 4 personnes pour une collectivité comme le Plateau Picard.

Néanmoins, afin d'encourager la réduction et le tri des déchets et ainsi faire baisser le coût du service aux usagers, la Communauté de Communes travaille sur la mise en place de la TEOM incitative.

En effet, la loi de finances pour 2012 a complété le dispositif de la loi dite « Grenelle 1 » de 2009 qui prévoyait d'intégrer une part incitative à la TEOM à l'horizon 2014.

Cette part incitative permet de compléter l'assiette de la TEOM par une partie calculée en fonction du volume ou du poids cela grâce à une puce déjà intégrée dans les bacs de poubelle.

M. CONVERS déplore l'absence de sanction pour les foyers qui ne trient pas.

M. DESMEDT répond que des contrôles aléatoires sont menés sur les contenus des poubelles. Lorsque ceux-ci s'avèrent positifs une lettre de rappel est envoyée aux foyers concernés, comme cela est le cas lorsque l'on retrouve l'identité d'une personne qui a effectué un dépôt sauvage aux Points d'Apports Volontaires. Malheureusement, le problème est national et récurrent. M. DESMEDT félicite les élus qui siègent à la commission déchets au Plateau Picard qui travaillent pour inverser ce fléau en mettant en place différentes opérations afin d'inciter au tri et notamment la sensibilisation des plus jeunes à l'école.

Mme FERNANDES pense qu'il serait judicieux de prévoir un passage pour les encombrants 1 à 2 x par mois.

M. DESMEDT répond que les services de la Recyclerie sont à disposition pour les collecter. Ils sont ensuite remis en état, lorsque cela est possible, pour être vendus à petits prix dans le magasin de la Recyclerie. Si cela n'est pas le cas, ils sont réorientés vers leur filière de recyclage. Une collecte mensuelle de ce type représenterait de nouvelles dépenses, à hauteur d'environ 200 000 € à l'année, ce qui se traduirait inévitablement par une augmentation des impôts.

M. DUBOUIL ajoute que les poubelles non triées ou mal triées ne sont pas reprises par la société en charge du ramassage. En effet, les déchets jetés à la poubelle ne sont pas valorisés mais simplement enfouis. Alors que les plastiques, métaux, papiers, cartons collectés dans les Points d'Apports Volontaires sont recyclés et produisent ainsi de nouvelles matières premières en limitant le prélèvement de ressources naturelles.

M. DESMEDT ajoute que la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un broyeur afin de revaloriser le bois. Il pourra être prêté aux communes.

#### TOUR DE TABLE

M. HAMOT dresse le bilan de l'assemblée générale du Sprinter Club du Val d'Arré qui s'est déroulée le vendredi 20 novembre. Les coureurs ont de très bons résultats, un peu plus nuancés pour l'école des 4-13 ans. Il rappelle que le SCVA est la 2<sup>ème</sup> association sportive de St Just en termes d'organisation de manifestations.



M. HAMOT annonce sa démission du poste d'adjoint, pour convenance personnelle, mais restera conseiller municipal. Il remercie M. DESMEDT pour l'aide apportée dans ses fonctions ainsi que tous les Présidents d'associations pour la qualité des rapports entretenus en faveur des sportifs.

M. DESMEDT remercie M. HAMOT pour le travail fourni en tant qu'adjoint durant ces 14 années. Lors du prochain conseil, un nouvel adjoint aux sports sera proposé.

M. AUDIGER félicite M. HAMOT pour son engagement et le travail effectué.

Mme DELAMARRE informe que :

- pas moins de 92 enfants ont été accueillis au centre de loisirs durant les vacances de la Toussaint
- en moyenne le périscolaire accueille 120 enfants
- depuis septembre, le Point Information Jeunesse a accueilli une quarantaine d'adolescents dont un tiers sont en échec scolaire et la moitié ont des parents sans emploi. Le PIJ apporte un soutien scolaire et psychologique à ces jeunes fragilisés

Elle remercie l'ensemble des membres de l'Espace Jeunesse pour le travail accompli et invite le Conseil Municipal à venir les rencontrer lors d'un petit déjeuner organisé le vendredi 11 décembre afin d'évoquer les actions mises en place.

Par ailleurs, elle signale que le Conseil Municipal Jeunes a été mis en place. Elle remercie Mme HAQUET pour sa présence lors de l'accueil des nouveaux conseillers et espère que ces derniers garderont leur motivation intacte tout au long de leur mandat.

Mme BONNET énonce les points suivants :

- remercie les personnes ayant participé à la cérémonie du 11 novembre et notamment les nombreux enfants présents
- la 14<sup>ème</sup> bourse aux jouets organisée au Centre Socio-Educatif le samedi 15 novembre a été un véritable succès et remercie les bénévoles
- le repas des aînés se déroulera le dimanche 29 novembre
- le dépôt de gerbes en hommage aux combattants morts pour la France en Algérie, Tunisie et Maroc aura lieu le samedi 5 décembre à 15h00 aux monuments aux morts
- le goûter de Noël pour les enfants du CCAS aura lieu le mercredi 9 décembre à 14h00

Dans le cadre du projet de mutuelle communale, Mme BONNET informe avoir pris contact avec plusieurs mutuelles. Les points principaux sont : prise en charge immédiate, absence de questionnaire de santé, tiers payant généralisé, tarifs très intéressants, présence d'un conseiller sur la commune. Elle propose la mise en place d'un sondage d'opinion, par le biais du Journal des Saint Justois, afin de connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées et leur situation actuelle.

M. DEFLERS sollicite la tenue d'une commission afin de travailler à l'installation de ce dispositif.

Mme BONNET répond que celle-ci pourrait avoir lieu en début d'année, après le sondage d'opinion.

M. AUDIGER remercie les membres du Conseil Municipal qui ont étudié la mise en place de cette mutuelle.

M. DUBOUIL annonce que :

- l'assemblée générale des jardins communaux se déroulera le samedi 5 décembre à 10h30 au CSE
- les travaux de création des deux bassins de gestion des eaux pluviales Place du Général Leclerc et Rue du Moulin sont achevés

- une nouvelle chaudière vient d'être installée au sein de l'école du Moulin
- la réfection du caniveau rue d'Amiens se termine
- une nacelle vient d'être installée autour de l'église afin de faire un bilan qualitatif de l'édifice, mais aussi de déposer les morceaux dangereux, de remettre des ardoises et de vérifier les chenaux

M. BOURGETEAU signale que la réfection de la sente piétonnière entre St Just en Chaussée et Le Plessier sur Saint Just vient de s'achever.

M. CONVERS fait part des remerciements unanimes des membres des cinq Conseils d'école quant à l'action globale de la municipalité.

M. BOURGETEAU rappelle que le Téléthon se déroulera les 5 et 6 décembre. A cette occasion, l'association GHR organisera une vente de crêpes au sein du gymnase du collège.

Suite à la pétition rue de Montdidier ayant pour but d'attirer l'attention de la municipalité sur les problèmes engendrés (détériorations des véhicules en stationnement...) par la vitesse excessive de certains automobilistes empruntant cette rue, M. DEFLERS a été interpellé par certains pétitionnaires qui s'interrogent sur la mise en place des solutions pour remédier à ce problème.

M. DEFLERS demande où en est l'établissement du plan de circulation.

M. DESMEDT répond que l'étude d'un plan de circulation fera l'objet d'une commission prochainement. Sa création est complexe notamment pour les rues Carnot et Mangin. En effet, la solution afin de fluidifier la circulation de ces rues serait de les mettre en sens unique. Malheureusement, cela pourrait avoir pour conséquence une hausse de la vitesse ce qui poserait des problèmes de sécurité, notamment pour les enfants aux abords de l'école Bogaert.

M. DESMEDT précise qu'une réponse a été adressée aux pétitionnaires de la rue de Montdidier les informant qu'un bureau d'études a été missionné afin d'étudier les différentes solutions à mettre en place pour remédier au problème. Une solution pourrait être apportée immédiatement, elle consisterait à supprimer une dizaine de places de stationnement. Compte-tenu des difficultés de stationnement, cette hypothèse est inconcevable. Une autre proposition, plus réaliste, consisterait à installer des blocs en béton afin d'obliger les automobilistes à ralentir et à laisser passer les véhicules arrivant dans l'autre sens. Cela sera présenté au prochain budget et nécessite l'accord du Conseil Départemental. De plus, le nombre de camions empruntant cette rue est important ce qui accroît les difficultés pour se croiser.

M. DEFLERS souhaite qu'une réunion de concertation soit organisée avec les riverains.

M. DESMEDT répond que cela est prévu.

M. DEFLERS sollicite la tenue d'une commission logement.

M. DESMEDT répond que cette dernière se réunira fin février.

M. DEFLERS est surpris d'apprendre dans la presse qu'une visite du terrain synthétique de Pont Sainte Maxence a eu lieu. Par ailleurs, l'article précisait que les travaux commenceraient en janvier. Il souhaite que le Conseil Municipal dans son ensemble soit informé de ce type de démarche. Par ailleurs, il rappelle que ce projet n'a pu être envisagé qu'à la suite de la vente du terrain rue Tailbouis mais il souligne que la somme en résultant n'a pas été affectée à un projet défini.



M. DESMEDT répond qu'en effet aucun vote n'a eu lieu. Ce n'était qu'une visite technique afin de proposer ce projet de terrain synthétique lors du vote du prochain budget. Cette visite ne concernait que les services, aucun élu n'y a participé. Il rappelle que suite à la vente du Stade Triboulet, une convention d'utilisation des stades municipaux voisins à titre onéreux a été conclue afin de permettre aux 440 licenciés du Sporting Club St Justois de s'entraîner. Cette situation ne pouvant durer, l'idée est venue de créer un équipement synthétique permettant aux footballeurs et collégiens de l'utiliser quelles que soient les conditions météorologiques. Le terrain d'Honneur sera conservé en espaces verts, la piste d'athlétisme attenante sera refaite. Ces propositions seront évoquées lors du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du budget.

Par ailleurs, il ajoute que si des renseignements ont été pris c'est aussi parce que le Conseil Départemental a pour projet de financer trois terrains synthétiques par an sur l'ensemble du Département. La ville de Saint Just en Chaussée serait retenue et bénéficierait donc d'une subvention.

Mme HAQUET demande si l'amplitude horaire de l'accueil du centre de loisirs pourra être élargie dès le mois de février.

M. DESMEDT répond que cela ne pourra être mis en place qu'après le vote du budget qui interviendra en avril au plus tard.

En réponse à Mme HAQUET qui s'interroge sur le prestataire des repas cantine, M. DESMEDT explique que le contrat prendra fin en juin. Un appel d'offres sera alors lancé où le critère qualité sera prépondérant.

M. BARTHE suit attentivement le dossier.

Mme HAQUET propose d'étudier la création d'une cuisine municipale.

M. DESMEDT explique que ce genre d'équipement est très onéreux tant sur l'investissement (création d'un bâtiment, équipements spécifiques...) que sur le fonctionnement (nécessité d'embaucher un cuisinier, conclusion de marchés publics pour les fournitures...) ce qui se répercute sur le prix payé par les parents. Il deviendrait trop élevé environ 10 à 12 € contre 4,10 € actuellement. Il rappelle que le tarif actuel est un des plus bas de l'Oise. Par ailleurs, une cuisine municipale est soumise à des normes d'hygiène et de sécurité très contraignantes.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. DESMEDT remercie les élus et lève la séance à 23h00.





# Compte-rendu du conseil du 18 janvier 2016

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

**PRESENTS :** MM. RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, BARTHE, AUBRY, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, KWAK, CROISIER, DEFLERS, AUDIGER.  
MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, FERNANDES, DELAUTEL, FLAGOTHIER, N'KLO, HAQUET.

**ABSENTS REPRESENTES :** M. DESMEDT par M. RAUZIER  
Mme DESMEDT par M. HAMOT  
Mme PILARDEAU par M. FOVIAUX  
Mme BAPAUME par Mme BOURGOIN  
M. BERTHELOT par M. BARTHE

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Répartition des sièges de conseillers communautaires en cas de renouvellement partiel ou total d'un Conseil Municipal
3. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission
- 4 Indemnité de fonctions du nouvel adjoint
- 5.Ouverture de crédits d'investissement
- 6.Avances de subventions de fonctionnement
7. Demande de subvention au titre de la DETR
8. Demande de subvention au Conseil Départemental
9. Demande de subvention FFF
- 10.Mise à disposition de tablettes numériques
11. Tarifs « buvette » pour 2016
12. Tarifs Espace Jeunesse
13. Convention de vente d'eau en gros
14. Avenant n° 2 à la convention de prestation d'exploitation du service des eaux usées
15. Convention avec la SAO pour la réalisation d'un terrain de football synthétique

Le Maire Frans DESMEDT étant absent pour raisons médicales, M. RAUZIER, 1<sup>er</sup> Adjoint,, assure la présidence du Conseil Municipal. Après vérification du quorum, il déclare que la séance peut valablement se tenir et cite les pouvoirs qu'il a reçus.

M. RAUZIER énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Francis BARTHE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE



## **2. Répartition des sièges de conseillers communautaires en cas de renouvellement partiel ou total d'un Conseil Municipal**

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a mis en place une procédure **alternative d'accord local entre les communes pour la détermination de la répartition des sièges au sein des conseils communautaires.**

Les communes membres de la Communauté de Communes du Plateau Picard ont fait le choix de recourir à **cet accord local pour la constitution de l'assemblée communautaire.**

Saisi par une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à ces accords locaux en **considérant qu'ils méconnaissent le principe d'égalité devant le suffrage.**

Toutefois, le Conseil Constitutionnel a modulé, dans le temps, les effets de sa décision en ne l'appliquant notamment que lorsque le conseil municipal d'au moins une commune-membre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est partiellement ou intégralement renouvelé.

M. RAUZIER explique que suite à des démissions au sein de son Conseil Municipal, la commune de Ménévillers doit procéder prochainement à des élections complémentaires.

Par conséquent, les communes du Plateau Picard disposent d'un délai de 2 mois à compter de l'événement rendant nécessaire de nouvelles élections (la démission), pour conclure un nouvel accord local (sous réserve de la décision préfectorale), soit au plus tard le 27 janvier 2016.

Actuellement, le nombre de conseillers communautaires est de 77.

La nouvelle répartition découlant du droit commun compte toujours 77 délégués mais au vue de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la ville de Saint Just en Chaussée voit son nombre de conseillers passer de 7 à 14 au détriment des plus petites communes qui en perdent un pour la plupart.

Dans un souci d'équité et afin d'assurer une meilleure représentation pour l'ensemble des communes, la Communauté de Communes propose un accord local fixant le nombre de conseillers à 70 et désignant un suppléant pour les nouvelles communes qui ne disposeraient que d'un seul délégué titulaire à l'issue de la répartition.

Cet accord fixe à 11 le nombre de conseillers pour Saint Just en Chaussée.

En réponse à M. DEFLERS, M. RAUZIER informe que le Maire, Frans DESMEDT, a confirmé qu'un siège sera attribué à son groupe.

M. RAUZIER demande l'approbation de la répartition des 70 postes.

VOTE : UNANIMITE

## **3. Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission**

M. RAUZIER propose de procéder au remplacement de M. HAMOT, 5<sup>ème</sup> Adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des Sports et Loisirs – Espaces verts sportifs – dont la démission a été acceptée par le représentant de l'Etat dans l'Oise le 7 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rang occupé par le nouvel adjoint, à savoir soit le dernier rang, soit le rang que l'élu occupait précédemment.

Le Conseil Municipal propose que le nouvel élu occupe le 7<sup>ème</sup> rang.

VOTE : 26 POUR – 3 ABSTENTIONS

La désignation du 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire s'effectue au scrutin secret, à la majorité absolue.

M. RAUZIER demande qui se porte candidat.

M. Pascal BOURGETEAU se déclare candidat.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 15

Le tableau des Adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| 1er adjoint  | Dominique RAUZIER |
| 2ème adjoint | Catherine BONNET  |
| 3ème adjoint | Bernard DUBOUIL   |
| 4ème adjoint | Laurette BRUNET   |
| 5ème adjoint | Audrey DELAMARRE  |
| 6ème adjoint | Patrick CONVERS   |
| 7ème adjoint | Pascal BOURGETEAU |

M. BOURGETEAU adresse ses remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal.

#### 4. Indemnité de fonctions du nouvel adjoint

Conformément aux dispositions des articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité de fonction versée au nouvel adjoint.

Il est proposé que le nouvel adjoint perçoive les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire, soit 22 % de l'indice 1015.

VOTE : 26 POUR - 3 ABSTENTIONS

#### 5. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. RAUZIER propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissements du budget 2015 pour les opérations suivantes :



|   |   |              |
|---|---|--------------|
| ● | Opération 300 – C/2188 : Matériel             | 28 500,00 €  |
| ● | Opération 400 – C/21318 : Bâtiment            | 65 000,00 €  |
| ● | Opération 419 – C/21318 : Terrain synthétique | 55 500,00 €  |
| ● | Opération 500 – C/2151 : Voirie               | 172 000,00 € |
| ● | Opération 504 – C/21534 : Eclairage public    | 35 600,00 €  |
| ● | Opération 512 – C/21538 : Vidéo protection    | 22 300,00 €  |
| ● | Opération 515 – C/2128 : Aménagement urbain   | 22 400,00 €  |

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2016.

En réponse à M. DEFLERS qui sollicite des informations complémentaires, Mme DELAMARRE précise que cette reprise est habituelle chaque année, il s'agit d'un prorata par rapport à l'année précédente puis elle détaille les investissements par opération.

M. RAUZIER précise que ce ne sont que des ouvertures de crédits, elles ne seront donc pas nécessairement utilisées. Il ajoute que cela permet de travailler convenablement avant le budget.

VOTE : UNANIMITE

#### 6. Avances de subventions de fonctionnement

M. RAUZIER propose au Conseil Municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

|   |                            |         |
|---|----------------------------|---------|
| ● | Sprinter Club Val d'Arré : | 8 000 € |
| ● | Sporting Club St Justois : | 9 250 € |

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2016.

VOTE : UNANIMITE

#### 7. Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur RAUZIER propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions faites par la collectivité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (40 % maximum) sur les programmes suivants :

##### 1°) Aménagement de la cantine et du périscolaire

(bâtiment modulaire du Groupe Scolaire du Moulin) 183 510 € HT

|   |   |             |
|---|---|-------------|
| ● | Subvention sollicitée (40 % de 150 000 €) | 60 000 € HT |
|---|---|-------------|

##### 2°) Accessibilité PMR rue de Breteuil

168 000 € HT

|   |   |             |
|---|---|-------------|
| ● | Subvention sollicitée (40 % de 150 000 €) | 60 000 € HT |
|---|---|-------------|

##### 3°) Construction d'un préau au périscolaire

(L'Ilot Z'enfants)

28 430 € HT

|   |                           |             |
|---|---------------------------|-------------|
| ● | Subvention sollicitée 40% | 11 372 € HT |
|---|---------------------------|-------------|

(demande faite en 2015 reconduite en 2016)

VOTE : UNANIMITE

## 8. Demande de subvention au Conseil Départemental

M. RAUZIER propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise sur le projet suivant :

- Création d'un terrain de football en gazon synthétique d'un montant de 730 000 € HT  
→ Subvention sollicitée de 300 000 € HT

M. DEFLERS s'interroge sur l'écart de coûts entre les points 8 et 9 (730 000 € et 650 000 €) pour la création du terrain synthétique.

M. RAUZIER explique que le Conseil Départemental et la Fédération Française de Football ne subventionnent pas sur la même base. En effet, cette dernière ne prend pas en compte l'éclairage d'un montant de 80 000 € ce qui justifie l'écart constaté.

M. DEFLERS précise que son vote ne concerne que la demande de subvention et ne présage en rien son avis sur la construction de cet équipement. Il réitère son souhait de poursuivre la réflexion sur l'utilisation des sommes provenant de la vente du terrain rue Tailbouis. De nombreuses possibilités sont offertes.

VOTE : UNANIMITE

## 9. Demande de subvention FFF

La Fédération Française de Football présente un appel à projet « Héritage Horizon Bleu 2016 » et accompagne les clubs et les collectivités dans la mise en place de projets d'équipement visant à améliorer l'accueil, la sécurité ainsi que les conditions de pratique.

11 projets d'infrastructures ont été définis. La commune de Saint Just en Chaussée souhaite répondre à 4 de ces projets :

### 1°) **Construction d'un terrain de football à 5 synthétiques avec palissades**

- Aide subventionnée à 50% (plafonnée à 80 000 €)
- Coût du projet : 108 000 €
- Subvention sollicitée : 54 000 €

### 2°) **Création d'un terrain grand jeux en gazon synthétique**

- Aide subventionnée à 10% (plafonnée à 100 000 €)
- Coût du projet : 650 000 €
- Subvention sollicitée : 65 000 €

### 3°) **Création d'éclairage**

- Aide subventionnée à 25% (plafonnée à 15 000 €)
- Coût du projet : 80 000 €
- Subvention sollicitée : 15 000 €

### 4°) **Création d'un vestiaire**

- Aide subventionnée à 20% (plafonnée à 20 000 €)
- Coût du projet : en attente d'évaluation
- Subvention sollicitée : 20 000 €



## 10. Mise à disposition de tablettes numériques

Conformément à l'article L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.*

*A cette fin, la commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.*

*Afin de permettre l'échange d'information sur les affaires relevant de ses compétences, la commune peut mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires. »*

C'est ainsi que dans le cadre du projet de dématérialisation des procédures des dossiers du Conseil Municipal et de la démarche de modernisation de l'administration, il est proposé de doter les conseillers municipaux d'une tablette numérique permettant de consulter de manière dématérialisée l'ensemble des projets de délibérations et leurs pièces jointes ou annexes ; ainsi que d'autres documents relatifs aux différentes instances municipales.

Outre la facilité de l'accès à l'information et à l'archivage des dossiers, la dématérialisation des dossiers du Conseil Municipal devrait permettre de réaliser de nettes économies de fonctionnement (papiers, impression, main d'œuvre).

Cette tablette sera mise à disposition des conseillers municipaux pendant la durée du mandat. Ce système a déjà fait ses preuves au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

M. RAUZIER sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour la mise à disposition d'une tablette numérique et demande d'autoriser M. DESMEDT à signer les conventions de mise à disposition.

M. DEFLERS demande le maintien d'un exemplaire papier au minimum.

M. RAUZIER n'y voit pas d'objection.

VOTE : UNANIMITE

## 11. Tarifs « buvette » pour 2016

M. RAUZIER donne la parole à Mme DELAMARRE qui expose que dans le cadre des différentes manifestations municipales organisées lors de l'année 2016, il y a lieu de se prononcer sur les tarifs de la buvette selon le tableau ci-dessous :

VOTE : UNIMITE

|   |        |
|---|--------|
| cannette sans alcool (-type Coca)                           | 1.00 € |
| Petite bouteille d'eau                                      | 0.50 € |
| Café, chocolat  | 0.50 € |
| Bière   | 2.00 € |
| Verre de vin  | 2.00 € |
| Part de gâteau, crêpe, sachets de bonbons, barre chocolatée | 0.50 € |
| Sandwich simple   | 2.00 € |
| Sandwich type américain                                     | 3.00 € |
| Hot Dog   | 2.50   |
| Frites  | 2.00 € |

## 12. Tarifs Espace Jeunesse

M. RAUZIER donne la parole à Mme DELAMARRE qui explique que l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place différentes actions comme suit :

### VACANCES D'HIVER DU 8 FEVRIER AU 12 FEVRIER 2016

#### → Tarif à la journée

- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 3 €

#### → Sortie à la piscine

- Saint Justois : 1.40 € + 2 € la journée soit 3.40 €
- Extérieur : 2.60 € + 3 € la journée soit 5.60 €

#### → Sortie au cinéma

- Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
- Extérieur : 1.80 € + 3 € la journée soit 4.80 €

#### → Sortie à St Maximin (Laser Game et Bowling)

- Saint Justois : 11.70 € + 2 € la journée soit 13.70 €
- Extérieur : 19.50 € + 3 € la journée soit 22.50 €

#### → Tarif à la semaine

- Saint Justois : 20 €
- Extérieur : 30 €

### LOTO DU 20 FEVRIER 2016

- Carton simple : 2 € le carton - 10 € les 6 et 16 € les 12
- Carton spécial vert : 3 € le carton - 5 € les 2
- Tombola : 1.50 € le ticket - 12 € les 10

### CHALLENGE INTER-CENTRES DES 7 ET 8 AVRIL 2016

- 8 € par personne

VOTE : UNANIMITE

## 13. Convention de vente d'eau en gros

M. RAUZIER demande au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention fixant les modalités de vente d'eau potable à La Lyonnaise des Eaux, délégataire du syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Brunvillers la Motte -Plainval -Sains Morainvillers.

VOTE : UNANIMITE



**14. Avenant n°2 à la convention de prestation d'exploitation du service des eaux usées**

M. RAUZIER explique que la prestation de service conclue le 28 janvier 2011 entre la Commune de St Just-en-Chaussée et la Lyonnaise des Eaux pour son service public des eaux usées, est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

Considérant qu'il y a lieu de lancer une consultation pour mettre en place une nouvelle prestation de service et compte-tenu de la nécessité de maintenir la continuité de service pendant cette période, il est proposé de prolonger la prestation de service actuelle jusqu'à la conclusion du nouveau contrat sans excéder une durée de 6 mois et par conséquent, d'autoriser à signer l'avenant n°2 au contrat initial.

VOTE : UNANIMITE

**15. Convention avec la SAO pour la réalisation d'un terrain de football synthétique**

La commune de St Just-en-Chaussée envisage l'aménagement d'un terrain de football synthétique et la construction de vestiaires correspondants.

Lors de sa séance du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité sur l'adhésion de la collectivité à la SAO qui aide les collectivités territoriales actionnaires à mener à bien leurs projets d'investissement.

Ainsi, il est demandé l'autorisation de signer la convention de mandat fixant les modalités particulières d'intervention de la SAO, notamment le suivi des études ainsi que la réalisation de ce terrain de football.

M. DEFLERS souhaite connaître le détail financier de ce projet.

M. RAUZIER répond que le montant total est estimé à 1 200 000 € mais propose de chiffrer précisément le projet et de fournir un plan de financement lors du prochain conseil.

VOTE : UNANIMITE

**TOUR DE TABLE**

M. HAMOT signale que l'assemblée générale de l'ACLES se déroulera le mardi 19 janvier.

M. RAUZIER annonce qu'un spectacle musical relatant le sort des gitans en France durant la seconde guerre mondiale se déroulera le samedi 6 février à la salle des fêtes à 20h30.

Mme BONNET rappelle que la galette des aînés aura lieu le dimanche 24 janvier.

M. CONVERS informe que les travaux de la tranche conditionnelle portant sur la réhabilitation de l'école primaire du Moulin commenceront après les vacances de février.



M. BOURGETEAU qui a assisté à l'assemblée générale des Randonneurs explique que cette association dynamique dispose d'un excellent bilan financier et a de nombreux projets.

M. CHOQUET est ravi de la cérémonie de remise des diplômes du Brevet des Collèges organisé le vendredi 8 janvier.

Le Principal M. SOUHAILE a mis à l'honneur les lauréats dont le taux est passé à plus de 80 % contre 60 il y a peu. De bons résultats atteints grâce au travail constant des élèves mais aussi grâce aux équipes pédagogiques et enseignantes.

M. AUDIGER rapporte que certains riverains de la rue des Equelettes se plaignent du manque d'éclairage public dans leur rue.

M. DEFLERS signale que l'éclairage du terrain d'honneur fonctionne le soir même en l'absence d'entraînement.

M. HAMOT répond qu'il s'agit d'une minuterie.

M. AUBRY signale une erreur matérielle sur les nouvelles plaques de la rue du Marais. En effet, sur les panneaux on peut lire « rue des Marais » alors que l'on devrait y voir « rue du Marais ».

M. FOVIAUX indique que l'assemblée générale du club des Aînés aura lieu le mardi 19 janvier à 14h30.

Mme DELAMARRE annonce que les membres du Conseil Municipal Jeunes se sont réunis pour la première fois le mardi 12 janvier. Ils sont très motivés et ont affiché leur détermination dans la mise en place de nouveaux projets en partenariat avec les services de la ville, notamment en matière sportive.

Le Point Information Jeunesse organise un spectacle de magie le mercredi 27 janvier à la salle des fêtes.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. RAUZIER remercie les élus et lève la séance à 20h30.



## St Just Avenir



Le débat d'orientation budgétaire est un passage imposé par l'Etat avant le vote du budget. Celui-ci est voté suite aux propositions émises par le Maire et son groupe. Il est clair que l'opposition peut être d'accord avec notre politique d'investissement mais ce qui semble curieux c'est que ces mêmes personnes veulent s'approprier toutes nos bonnes idées, validées depuis longtemps par notre groupe et approuvées par les St Justois à l'occasion de chaque élection.

Depuis un an, avec mon équipe, nous avons développé des projets privés et publics qui changent notre ville : dans le domaine commercial et de l'emploi : Ouverture du nouveau LIDL, extension du Centre Leclerc en hypermarché à l'image des grandes villes de l'Oise (investissements représentant plus de 15 millions d'€ avec de la création d'emplois) ; dans le domaine scolaire : reconstruction du groupe scolaire du Moulin (investissement de 3.8 millions d'€ au total) pour l'enseignement de nos enfants ; dans le domaine de la sécurité : Inauguration de la nouvelle caserne des pompiers ultra moderne et bien équipée (2 millions d'€), nous avons investi 80 000 € supplémentaires dans la vidéo protection pour un équipement plus sophistiqué et prévu la création d'un nouvel emploi de brigadier de police municipale ; pour ce qui concerne les équipements garantissant la pérennité de nos voiries et la tranquillité des habitants, la ville s'est dotée de bassins d'orages (300 000 €)... La liste de nos réalisations est longue et celle de nos projets pour 2016 est aussi conséquente : Achat du cabinet des Vignes pour étendre le centre social ; création d'un terrain de foot synthétique pour le Sporting Club, le collège, les écoles (pour plusieurs centaines d'enfants) ; création d'un terrain de foot naturel pour tous les jeunes ; création d'un parking de 25 places en centre ville pour les commerçants et leurs clients ; construction d'une halle couverte pour dynamiser le marché et aider les associations ; mise en place d'un skate parc au parc JP Braine... La liste est longue et l'investissement public de notre ville représente environ 8 millions d'€ d'équipements pour les St Justois sur 2 ans, tout ceci **avec 0% d'augmentation d'impôts en 2015 et 0% d'augmentation d'impôts en 2016**. Malgré cette gestion enviée dans toute l'Oise, notre opposition critique en permanence, elle sous entend de la négation dans chaque déclaration. M. Audiger dit qu'il n'y a pas de débat mais pour avoir un débat, encore faudrait-il qu'il soit présent... et lorsqu'il l'est, il ne faudrait pas qu'il menace de quitter la salle... Il y a débat avec les personnes constructives, avec la population qui nous le dit chaque jour et qui nous le prouve à chaque élection. Pour info : Mes problèmes de santé m'ont contraint à réduire un peu la voilure en ce début d'année mais sachez que je suis toujours présent pour gérer tous les dossiers de notre ville.

Frans DESMEDT et le Groupe St Just Avenir

### L'expression

#### des groupes

## St Just : Unis vers le progrès

Pour la première fois, il nous a été demandé de voter le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Notre groupe n'a pas voté contre, car, à l'énoncé des propositions concernant les investissements lors de cette année 2016 par l'équipe majoritaire, force est de constater qu'une partie non négligeable de nos propositions de campagne des municipales serait mise en œuvre. Et ce ne sont pas les dénégations dans ce journal des Saint Justois de Mr Desmedt qui empêcheront quiconque de relire le programme de notre liste et de constater cette vérité. Plus de moyens humains dans la police municipale, création d'une halle couverte, mutuelle municipale, amélioration des services de cantine et du périscolaire, plan de circulation et de stationnement...

Cependant, nous voulions, par notre abstention à ce vote, sanctionner la méthode : Manque de débat, horaires de commissions à des heures non accessibles aux personnes actives professionnellement, votes de demande de subventions demandées en conseil sans aucune concertation préalable sur des équipements non budgétisés.

Nous aurions souhaité avoir l'opportunité d'exprimer, voire de partager par notre soutien des propositions destinées à tous les Saint Justois notamment concernant la répartition de la manne financière réalisée lors de la vente du terrain Triboulet au groupe Lidl. Cette recette de 1,7 Million d'euros est une opportunité plus qu'inespérée pour stabiliser durablement l'imposition sur notre commune, mais aussi de faire profiter tous les habitants d'équipements ouverts et accessibles. Les effets d'annonces sont légions : Une halle couverte avec locaux associatifs ! L'idée est séduisante, sauf que malheureusement, d'association, seulement une seule aura des locaux en ces lieux. Et que dire du terrain synthétique dont les demandes de subventions s'empilent alors qu'au moment des votes demandés, les plans étaient toujours inaccessibles car non établis.

La concertation et la diversité dans les choix de l'équipe majoritaire pose question.

Vos conseillers municipaux : Alain Deflers, Sandrine Haquet, Samuel Audiger

## Avril 2016

| Jour           | Manifestation  | Organisateurs                            |
|----------------|--|--|
| 07/04          | Don du sang à la Salle des Fêtes de 14h00 à 19h00.   | Association des Donneurs de Sang         |
| 16/04          | Repas dansant à la Salle des Fêtes à 12h30 avec l'orchestre Véronique et Patrick. Entrée 30 €. | ACPG-CATM<br>03.44.78.58.41              |
| 23/04          | Les enfants de 4-5 ans sont accueillis à 10h30 pour l'heure du conte suivi d'un atelier .      | Médiathèque Anne Frank<br>03.44.19.35.28 |
| 24/04          | Concours de belote à la Salle des Fêtes. Ouverture des portes à 13h00 - début du jeu à 14h00.  | Espace Jeunesse<br>03.44.51.68.73        |
|                | Cérémonie patriotique « Journée des Déportés ». Rendez-vous devant l'Hôtel de Ville à 9h45.    | Municipalité et ACPG-CATM                |
|                | Expo-vente broderie au Centre Socio Educatif, rue Mangin de 10h00 à 18h00. Entrée gratuite.    | Aux Fils du Temps                        |
| 30/04<br>01/05 | Salon des Arts à la Salle des Fêtes. Ouvert de 10h00 à 18h00. Entrée libre.                    | La Municipalité<br>Les Amis des Arts     |

## Mai 2016

|       |   |  |
|-------|---|--|
| 07/05 | Les enfants de 0 à 3 ans peuvent participer à l'heure des bébés lecteurs à 10h30.   | Médiathèque Anne Frank<br>03.44.19.35.28 |
| 08/05 | Cérémonie patriotique « Armistice 1918 ». Rendez-vous devant l'Hôtel de Ville à 9h45.                                     | Municipalité et ACPG-CATM                |
| 15/05 | 20 <sup>ème</sup> brocante du Dojo Saint Justois, place Théron. 3 € le mètre linéaire. Buvette et restauration sur place. | Dojo Saint Justois<br>06.63.22.78.47     |
| 21/05 | Les enfants de 6-7 ans sont accueillis à 10h30 pour l'heure du conte suivi d'un atelier                                   | Médiathèque Anne Frank<br>03.44.19.35.28 |

## Juin 2016

|       |   |                                   |
|-------|---|-----------------------------------|
| 01/06 | Concert à la Médiathèque Anne Frank à 20h00. entrée gratuite. | La Municipalité<br>03.44.19.35.28 |
| 02/06 | Don du sang à la Salle des Fêtes de 14h00 à 19h00.            | Association des Donneurs de Sang  |



Le calendrier  
des  
manifestations

Commémoration



## Randonneurs Pédestres

L'Association vous propose les randonnées suivantes :

- 3 avril : *FOURNIVAL*  
→ 12 Km - départ 8h30
- 17 avril : *RÉMIENCOURT*  
→ 12.5 Km - départ 8h30
- 24 avril : *TROISSEREUX*  
→ 11 Km - départ 8h30
- 1er mai : *MILLY-SUR-THÉRAIN*  
→ 14 Km - départ 8h30
- 15 mai : *CROISSY-SUR-CELLE*  
→ 14 Km - départ 8h30
- 22 mai : *PARIS*  
→ prévoir son pique-nique - départ 7h30 (gare)
- 29 mai : *SAINT-PAUL*  
→ 12.5 Km - départ 8h30

- 12 juin : *VILLERS-TOURNELLE*  
→ 14 Km - départ 8h30
- 19 juin : *BAIE DE SOMME*  
→ prévoir son pique-nique - départ 8h00
- 3 juillet : *TRACY-LE-MONT*  
→ 6 Km le matin et 8 Km l'après-midi - prévoir son pique-nique - départ 8h30.

RENDEZ-VOUS 15 MINUTES  
AVANT L'HEURE DU DÉPART  
PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC



### Renseignements

03.44.19.06.12  
aclesrando@aol.com

La vie  
associative

## Aux fils du temps

L'Association « Aux fils du temps » organise sa 2<sup>ème</sup> expo-vente Broderie :

**DIMANCHE 24 AVRIL 2016**

**de 10h00 à 18h00**

Centre Socio Educatif rue Mangin

Entrée gratuite



# Sporting Club St Justois

## QUELQUES BRÈVES...

- Nombre de licenciés ... un peu plus de 400 ... : 65% habitent à St Just, le reste sur le Plateau Picard,
- L'école de foot (de 5 à 10 ans), forte de 100 enfants, se porte bien avec des éducateurs concernés et diplômés,
- La préformation : 37 joueurs de 11-12 ans travaillent afin d'évoluer dans de bonnes conditions pour le football à 11,
- La formation : de 13 à 17 ans, U15 et U18 jouent en ligue PH et DH et ont, chacune des 2 catégories, une 2<sup>ème</sup> équipe qui prend plaisir en Championnat de l'Oise. Ils sont au nombre de 80. A noter prochainement les U18 en 1/4 de finale de la Coupe de Picardie,
- La locomotive de l'association a retrouvé un bon niveau en PH avec un groupe qui se forge au fil du championnat. De même, les équipes Réserve figurent de façon positive dans leurs divisions et s'apprêtent à vivre une fin de saison alléchante en parcours de plusieurs coupes !

**Total de l'effectif Seniors = 60**

- Le groupe Vétérans (25 joueurs) jouent toujours les premiers rôles malgré leur âge. Toujours qualifiés en Coupe de l'Oise, ils sont également à la lutte pour le titre de champion dans la 1<sup>ère</sup> division de l'Oise.

Tous ces licenciés sont encadrés par une équipe de 31 éducateurs, 50 dirigeants et un comité directeur de 25 membres.

## LES MANIFESTATIONS A VENIR :

- *Dimanche 3 avril*  
→ brocante au gymnase Gérard Berton
- *Mercredi 4 mai*  
→ tournoi amical de 18h30 à 22h30 sur le terrain d'honneur
- *Jeudi 5 mai*  
→ fête des jeunes de 10h00 à 18h00
- *Vendredi 24 juin*  
→ assemblée générale
- *Mercredi 13 juillet*  
→ l'association tiendra la buvette de la fête avec les amis de l'association Rallye Raid Sportif.

Le SC St Just remercie la municipalité pour l'aide de la délocalisation dans 5 villages du Plateau Picard. Un grand merci également aux 300 familles pour la patience et la compréhension dont elles font preuve dans cette délicate période de conditions de pratique.



## Dojo Saint Justois

Le Dojo Saint Justois organise sa 20<sup>ème</sup> brocante pour les particuliers et professionnels :

**DIMANCHE 15 MAI 2016**

Place Théron

3 € le mètre linéaire

(3 mètres minimum)

**BUVETTE & RESTAURATION**  
(organisées par le Dojo St Justois)



### RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Mme BACRI Perrine

6 impasse René Cassin

ST JUST-EN-CHAUSSEE

06.63.22.87.47

### INSCRIPTION

➔ du lundi au vendredi : après 18h00

➔ le samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Mercredi 11 mai 2016

## Association Saint Just/ALVA

L'Association Saint Just/ALVA (Amitié-Loisirs-Vacances-Amusements) organise une journée à Honfleur :

**DIMANCHE 3 JUILLET 2016**

Base de 30 personnes - 97 €

Ce prix comprend :

- Le transport, découverte de la ville avec une conférencière, puis une visite d'environ 1h30 des quartiers anciens, accessibles aux personnes âgées,
- Déjeuner en centre ville
- L'après-midi : promenade en bateau (environ 1h30), passage Pont de Normandie, estuaire de la Seine,
- Temps libre pour flâner dans la ville de Honfleur

Cette sortie est ouverte à tous.

**RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION**  
09.50.67.27.55



| Organismes                      | Lieux de permanences                            | Jours par mois  | Horaires   |
|---------------------------------|---|---|--|
| A.D.I.L                         | Mairie annexe Bureau 2                          | 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi                                       | 9h- 12h  |
| AG2R                            | Mairie annexe Bureau 1                          | 4 <sup>ème</sup> vendredi   | 9h-12h/ 15h-17h                                      |
| A.I.T.T                         | 62 rue de Paris                                 | 03.44.78.46.98  |  |
| ASSEDIC (Borne de               | CSE - Rue Foch                                  | Tous les jours sauf<br>le mercredi  | 9h-12h/ 13h30-17h<br>03.44.78.66.91                  |
| ASSISTANTES<br>SOCIALES         | Maison de la Solidarité et<br>des Familles      | Prendre rendez-vous au 03.44.10.77.40 avec<br>Mmes DEMAILLY, ESTEBAN et VARLET      |  |
| AVOCATS                         | Maitre VRILLAC<br>Mairie annexe                 | Dernier samedi<br>du mois   | 9h30 - 12h30   |
|                                 | Maitre HUYARD                                   | 5 rue de Beauvais - 06 16 52 42 27  |  |
| CAF                             | Mairie Annexe                                   | Tous les mardis   | 9h-12h /13h30-16h                                    |
| CPAM                            | Locaux de la Maison du<br>Conseil Général       | Du mardi au vendredi<br>9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00                                |  |
| CRAM (Conseiller<br>Retraite)   | Locaux de la Maison du<br>Conseil Départemental | Prendre rendez - vous avec le conseiller<br>06 08 97 89 35                          |  |
| EHPAD                           | La Maison des Acacias<br>1 rue Dr Caillard      | saintjust@adefresidences.com<br>03.44.51.56.60                                      |  |
| HUISSIERS                       | Maitres DHERBECOURT et<br>TALLIER               | Bureaux ouverts du lundi au vendredi<br>03 44 19 22 22                              |  |
| MAISON CONSEIL<br>DEPARTEMENTAL | 60 rue de Paris<br>Tél : 03.44.10.82.35         | du mardi au vendredi : 9h30 - 12h30 /<br>13h30 - 18h00 - samedi : 9h- 12h           |  |
| MEDIATEUR SOCIAL                | Mme COINT                                       | Prendre rendez-vous au 03.44.19.29.29   |  |
| MAISON DE LA<br>PETITE ENFANCE  | Rue de l'Abrevoir<br>03 44 78 09 06             | <b>Point d'information sur les modes d'accueil et</b><br>professions Petite Enfance |  |
| NOTAIRES                        | Maitres BOUTHORS et<br>POILLY                   | Bureaux ouverts du lundi au vendredi<br>03 44 78 52 63                              |  |
| POLE EMPLOI                     | Mission Locale                                  | Sur rendez- vous au 03.44.78.72.00  |  |
| SECOURS<br>CATHOLIQUE           | 20 rue de Beauvais<br>06 86 23 26 99            | 1 <sup>er</sup> samedi du mois<br>3 <sup>ème</sup> mardi                            | 9h30 - 11h00<br>9h30 - 11h00                         |
| SECOURS<br>POPULAIRE            | Distribution colis<br>1 rue des Vignes          | Mardi et jeudi<br>Ouvert tous les<br>samedis tout public                            | 18h30 - 20h00<br>03 44 78 84 12 ou<br>06 30 25 13 99 |
| O.N.A.C                         | Délégué communal                                | Sur rendez-vous au 03 44 78 55 29   |  |
| RESID'OISE                      | 10 avenue des Vignes                            | 03 44 78 83 56  |  |

*La vie  
pratique*



|                        |   |
|------------------------|---|
| SERVICES<br>MUNICIPAUX | <p><b><u>ACCUEIL MAIRIE</u></b> : Place René Benoist - 03 44 19 29 29 - Fax : 03 44 19 29 10</p> <p>Site Internet : <a href="http://www.mairie-saintjustenchaussee.fr">www.mairie-saintjustenchaussee.fr</a></p> <p>E-mail : <a href="mailto:accueil@mairie-saintjustenchaussee.fr">accueil@mairie-saintjustenchaussee.fr</a></p> <p>Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00</p> <p><b><u>MAIRIE ANNEXE</u></b> : 35 rue de Paris - 03 44 19 30 49</p>   |
|                        | <p><b><u>DIRECTION GÉNÉRALE</u></b> :</p> <p>Sandrine DEBUF - 03 44 19 29 20 - <a href="mailto:dgs@mairie-saintjustenchaussee.fr">dgs@mairie-saintjustenchaussee.fr</a></p> <p><b><u>BUREAU DU MAIRE</u></b> :</p> <p>Isabelle FLAMAND - 03 44 19 29 45 - <a href="mailto:isabelle.flamand@mairie-saintjustenchaussee.fr">isabelle.flamand@mairie-saintjustenchaussee.fr</a></p> <p>Justine QUEMEUREC - 03 44 19 29 53 - <a href="mailto:secretariat-maire@mairie-saintjustenchaussee.fr">secretariat-maire@mairie-saintjustenchaussee.fr</a></p> <p>Fax : 03 44 19 29 40</p> |
|                        | <p><b><u>SERVICES TECHNIQUES</u></b> : 03 44 19 31 36 - Fax : 03 44 19 28 13</p> <p>E-mail : <a href="mailto:stech-mairie-stjust@wanadoo.fr">stech-mairie-stjust@wanadoo.fr</a></p>   |
|                        | <p><b><u>SERVICE DE L'EAU</u></b> : 03 44 19 28 11</p>  |
|                        | <p><b><u>POLICE MUNICIPALE</u></b> : 03 44 19 29 49 - <b><u>PASSEPORTS</u></b> : 03.44.19.29.22</p> <p>E-mail : <a href="mailto:police@mairie-saintjustenchaussee.fr">police@mairie-saintjustenchaussee.fr</a></p>  |
|                        | <p><b><u>ESPACE JEUNESSE</u></b> : Impasse de l'Abbaye - 03 44 51 68 73</p> <p>E-mail : <a href="mailto:pointjeunesstjust@hotmail.fr">pointjeunesstjust@hotmail.fr</a></p>  |
|                        | <p><b><u>SERVICE DES SPORTS</u></b> : 03 44 19 38 22</p> <p>E-mail : <a href="mailto:sportmairiesaintjust@wanadoo.fr">sportmairiesaintjust@wanadoo.fr</a></p>   |
|                        | <p><b><u>CSE / CCAS</u></b> : Rue Foch - 03 44 78 66 91 - Fax : 03 44 78 29 99</p> <p>E-mail : <a href="mailto:ccas.stjust@orange.fr">ccas.stjust@orange.fr</a></p> <p><b><u>ÉPICERIE SOCIALE</u></b> :</p> <p>Permanences Mme BONNET : 2 mardis par mois et distribution des colis 2 vendredis par mois de 9h00 à 11h30.</p>   |
|                        | <p><b><u>MÉDIATHÈQUE</u></b> : 03 44 19 35 28</p> <p>E-mail : <a href="mailto:mediatheque-saint-just@wanadoo.fr">mediatheque-saint-just@wanadoo.fr</a></p> <p>- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,<br/>- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,<br/>- Vendredi de 14h00 à 18h00.</p>   |
|                        | <p><b><u>ALSH / PÉRISCOLAIRE</u></b> : L'Îlot z'Enfants - Rue du Tour de Ville - 03 44 19 00 47</p> <p>E-mail : <a href="mailto:periscolaire@mairie-saintjustenchaussee.fr">periscolaire@mairie-saintjustenchaussee.fr</a></p>  |
| DÉCHETTERIE            | ZI Sud - Rue Sarraill - 03 44 19 51 03  |
| GENDARMERIE            | Rue Tailbouis - 03 44 19 45 17 ou le 17   |
| POMPIERS               | Rue Tailbouis - 03 44 77 30 80 ou le 18   |
| MAISON PAROISSIALE     | 20 rue de Beauvais - 03 44 78 51 12<br>Mardi de 10h00 à 11h00 et samedi de 10h00 à 11h30  |



# Médical - Paramédical

|  |  |
|--|--|
| MEDECINS<br>GENERALISTES                 | <p>MAISON DE SANTÉ « <b>Les Vignes de l'Abbaye</b> » 3 rue d'Oresmaux - 03 44 50 87 00</p> <p>Docteurs BOUBAL - DENANCY - DOUMAYROU - ELFIL- GÉRARD - GOES OSADA et RAUZIER</p> <p>Après 20h et le weekend, composez le 15 : le médecin régulateur vous orientera.</p>   |
| PHARMACIES                               | <p>Pharmacie Centrale : 6 rue de Beauvais - 03 44 78 54 91</p> <p>Pharmacie Convers et Lefevre : 2 rue de Paris - 03 44 78 50 29</p> <p>Pharmacie Pineau : <b>11 rue Jean Jaurès : 03 44 78 61 63</b></p> <p>Pour vos urgences, composez le 3237 24h/24h</p>   |
| INFIRMIER(E)S                            | <p>Mmes BRIDET - DELORT - LAVAE - MONTAGNE et ROUX</p> <p>4 rue de Beauvais - 03 44 51 52 29</p> <p><u>Permanences :</u></p> <p>- Sans rendez-vous, du lundi au samedi matin, de 7h30 à 8h00, de 13h30 à 14h30 et de 18h45 à 19h30.</p> <p>- Sur rendez-vous du samedi midi au dimanche soir et jours fériés.</p> <p>Mmes DECUIGNIERE et PIESIK - 1 bis impasse de l'Abbaye - 03 44 78 53 04</p> <p><u>Permanences :</u></p> <p>De 7h30 à 8h00 et de 19h30 à 20h00, 7j/7j</p> <p>Mme LOUBES et M. TUQUET - 2 bis rue Foch - 06 85 68 27 02</p> <p><u>Permanences :</u></p> <p>Du lundi au vendredi, de 7h00 à 7h30. Dimanches et jours fériés sur rendez-vous</p> <p>M. THERET - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00</p> <p><u>Permanences :</u></p> <p>Du lundi au samedi midi, de 8h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h00 ou sur rendez-vous 7j/7j</p> |
| SAGES FEMMES                             | <p>Mme BAECKELANDT - 8 rue Foch - 03 44 19 62 39</p> <p>Mme ESLIN - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00</p>  |
| LABORATOIRE                              | <p><b>Laboratoire d'analyses CAZEAUD et FERRANDIER</b> - Place René Benoist - 03 44 77 57 57</p>   |
| DENTISTES                                | <p>Mme COULOMBEL - Rue Pierre Bogaert - 03 44 78 51 35</p> <p>M. MARIETTE - 16 rue Mangin - 03 44 78 51 10</p> <p>Mme JULLEMIER - 5 impasse de l'Abbaye - 03 44 78 49 99</p> <p><b>En cas d'urgence, les dimanches et jours fériés, composez le 15.</b></p>  |
| DIETETICIENNE                            | <p>Mme DEMOUCRON - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00</p>   |
| AMBULANCES                               | <p>Ambulances Assistance - 103 rue de la Libération - 03 44 78 59 61</p>   |
| MASSEURS<br>KINES                        | <p>Mme DOMINGUEZ VAZQUEZ - M. BECQ et M. DESNIER - 3 boulevard Valentin Haüy - 09 84 07 96 16</p> <p>Mme GOUGEUIL et M. WILLOT - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00</p> <p>Mme BRUNE - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00</p>  |
| CONSEILLERE<br>CONJUGALE ET<br>FAMILIALE | <p>Mme GONTIER - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00</p>   |



|                                |   |
|--------------------------------|---|
| PSYCHOLOGUE                    | Mme D'ARGENLIEU - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00   |
| OSTEOPATHES                    | Mme GIBERT - 2 bis rue Foch - 06 95 54 50 18<br>Consultations sur rendez-vous au cabinet ou à domicile.<br>M. WILLOT - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00<br>Consultations sur rendez-vous au cabinet.                 |
| PEDICURES<br>PODOLOGUES        | Mme DELAWARDE DUCASTEL - Place René Benoist - 03 44 78 02 16<br>Mme LEGRAND - 10 rue Carnot - 03 44 78 63 54.   |
| CLINIQUE<br>VETERINAIRE        | M. et Mme LETELLIER - Rue Jean Jaurès - 03 44 78 56 78  |
| CENTRE D'AIDE<br>A L'ADDICTION | SATO - 42/44 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CREIL - 03.44.66.40.70<br>Permanence à la Maison de Santé - 3 rue d'Oresmaux - 03.44.50.87.00<br>Le mardi toutes les 3 semaines de 10h00 à 13h00 avec ou sans rendez-vous. |

## Permanences des élus

|   | Jours                            | Horaires      |
|---|----------------------------------|---------------|
| Frans DESMEDI - Maire - Conseiller Départemental                              | Vendredi 15 avril                | 15h00 - 18h00 |
| Dominique RAUZIER - Adjoint aux Affaires Culturelles et Patrimoine            | Jeudi                            | 10h00 - 12h00 |
| Catherine BONNET - Adjointe aux Affaires Sociales et Fêtes & Cérémonies       | Sur RDV au CSE au 03 44 78 66 91 |               |
| Bernard DUBOUIL - Adjoint à la Voirie, aux Travaux et à la Sécurité           | Sur RDV au 03 44 19 29 29        |               |
| Laurette BRUNET - Adjointe à l'Administration Générale                        | Sur RDV au 03 44 19 29 29        |               |
| Patrick CONVERS - Adjoint aux Affaires scolaires et à la Communication        | Sur RDV au 03.44.78.50.29        |               |
| Pascal BOURGETEAU - Adjoint aux Sports, Loisirs et aux Espaces verts sportifs | Sur RDV au 03 44 19 29 29        |               |

## Permanences du groupe d'opposition

|   | Jours | Horaires    |
|---|-------|-------------|
| Alain DEFLERS - Samuel AUDIGER - Sandrine HAQUET<br>Local rue de Paris (à côté de la salle Martine Dubezak) | 12/04 | 18h à 19h30 |

|            |   |
|------------|---|
| NAISSANCES | <p><b>Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance :</b></p> <p>Enélya PLICHON, née le 20 janvier,<br/>Zoé TOFFIN, née le 20 janvier,<br/>William VANDENDAELE, né le 2 février,<br/>Valentin FLANDRE, né le 7 février,<br/>Eden LEFRANC, né le 8 février,<br/>Maël MACKOWIAK, né le 20 février,<br/>Owen BORG COIFFIER, né le 28 février,<br/>Kais RESZKA, née le 29 février,<br/>Menryck VAHALA, né le 2 mars,<br/>Raphaëlle PAGE-BOUCHON, née le 7 mars,</p> |
| MARIAGES   | <p><b>Tous nos vœux de bonheur à :</b></p> <p>Mme Lakhoudem BOUTOUMIT et M. Abdelkbir NAJI, mariés le 6 février,</p>  |
| DECES      | <p><b>Nous nous unissons à la peine des familles de :</b></p> <p>Odette DOURLENS née MAILLARD, décédée le 27 janvier,<br/>Louis JULLIEN, décédé le 5 février,<br/>Maurice PÉRARD, décédé le 20 février,<br/>Monique JUNCA née MERCIER, décédée le 28 février,<br/>Roger BENOIST, décédé le 1<sup>er</sup> mars,<br/>Isabelle HONORÉ, décédée le 11 mars</p>   |



## Vos commerçants vous informent



### Groupama

1 rue de Beauvais - 03.44.19.22.10

L'agence de St Just-en-Chaussée  
vous fait profiter d'avantages  
exclusifs sur vos contrats  
d'assurances.

**Bénéficiez d'une réduction jusqu'à - 20% à vie**

Pour en profiter contacter votre conseiller au 06.33.10.02.46

Vos  
commerçants  
vous informent



### Boulangerie ORGET

38 rue Carnot - .03.44.78.51.40

Tous les jours : 3 baguettes « tradition » achetées = la 4<sup>ème</sup> offerte  
**2<sup>ème</sup> prix 2012 Oise de la meilleure « tradition »**

Tous les mercredis : 3 baguettes classiques achetées = la 4<sup>ème</sup> offerte

Tous les 1<sup>ers</sup> vendredis de chaque mois :

Rendez-vous sur le marché du terroir, place de la Gare



### Salon de coiffure INTERMÈDE

Galerie marchande Centre Leclerc - 03.44.19.66.41

du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2016

Animation « Les jours Privilèges »

**Profitez d'une remise de 50% sur la couleur, balayage  
ou Tie & Dye**

## Vos commerçants vous informent

### Bazarland

Zi Nord - 03.44.50.44.39

A partir du 20 avril  
Arrivage massif de géraniums  
et de plantes à massif.



Prix quantitatif ! Profitez-en vite !



### La Chaussée Fleurie

18 rue de Beauvais - 03.44.78.99.39

Pendant tout le mois d'avril  
**profitez d'une remise de 20%**  
sur les orchidées

En mai arrivage de plans annuels à prix fous !

### AD Servauto

186 rue de Paris - 03.44.19.09.42

Promotion du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2016  
**Profitez d'une remise de 30%**



sur disques et plaquettes de frein, filtration, kit de distribution,  
pneus Michelin ou Toyo, embrayage, échappement (sauf FAP),  
batteries

**Jusqu'à 40% de remise** sur véhicules neufs ou d'occasion  
Toutes marques !

Vos  
commerçants  
VOUS  
informent



COMMERCE

## Vos commerçants vous informent



Studio photos

« Les Images d'Elisabeth »

23 rue de Beauvais - 03.44.78.51.16

**Profitez d'une remise de 10% sur les tirages papier de vos photos sur la borne numérique au magasin**  
(sur présentation de ce coupon)  
Pour les personnes à mobilité réduite,  
nouvelle entrée à gauche de la grande vitrine

Vos

commerçants  
vous informent

Briconautes

Zi Nord - 09 81 69 88 78

bricostjust@bbox.fr



À partir d'avril, arrivage de fleurs, plantes et  
décorations de jardins  
Nouveau rayon matériaux, ciment, placo ...



Maroquinerie du Centre

19 rue d'Amiens - 03.44.19.31.88

« Fêtons le Printemps »  
Les vendredi 15 et  
samedi 16 avril

**profitez d'une remise de 20% sur les sacs à mains**  
(sur présentation de ce coupon)  
Nouveau service : rachat d'or par un expert  
2 jours/trimestre

# Préinscriptions écoles maternelles

Les préinscriptions pour la rentrée de septembre 2016 dans les écoles maternelles, pour les enfants nés en **2013**, sont en cours (voir Journal des St Justois de février).

La préinscription est **obligatoire** mais n'est pas un engagement d'inscription.

Les parents qui n'auraient pas encore inscrit leur enfant sont invités à le faire **avant le 15 avril** à l'aide du coupon ci-dessous.

Il est remis, en échange, une attestation de préinscription qui sera demandée lors de **l'inscription définitive** dont les dates seront communiquées ultérieurement.

Toute demande de dérogation doit être argumentée et faite par écrit à l'attention de **Monsieur Patrick CONVERS** - Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires - Mairie de St Just-en-Chaussée.



Les  
Informations  
diverses

## PRÉINSCRIPTION ÉCOLES MATERNELLES

(à déposer en mairie avant le 15 avril)

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom du père : .....

Nom et prénom de la mère : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Ecole fréquentée par le frère ou la sœur : .....

SI NOURRICE :

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

DÉROGATION            OUI             NON



## Service de l'eau

Le Service de l'eau vous informe du passage de leurs techniciens à partir du lundi 4 avril pour le relevé des compteurs d'eau.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents suivants :



Joël BORGNE



Dominique VOIRIN



Nicolas HUGUET

En cas d'absence, l'agent du Service de l'eau dépose un avis de passage dans votre boîte à lettres. Cet avis de passage est à déposer sous **8 jours** au Service de l'eau, 206 rue de Paris ou au secrétariat de Mairie.

Passé ce délai de 8 jours, votre facture sera basée sur une estimation de consommation et aucune réclamation ne sera prise en compte.

Il est rappelé que toute personne qui emménage ou déménage de la commune est **obligatoirement soumise à une demande de souscription ou de résiliation d'un contrat en eau.**

Les formulaires sont disponibles :

- au service de l'eau : 206 rue de Paris - 03.44.19.28.11
- au secrétariat de Mairie : place René Benoist,
- sur le site internet : [www.mairie-saintjustenchaussee.fr](http://www.mairie-saintjustenchaussee.fr)

Merci de compléter la demande d'ouverture ou de fermeture et de la déposer ou de la renvoyer aux services cités ci-dessus.

## Déchets verts - Collecte 2016

Du lundi 18 avril au vendredi 29 juillet  
Et du lundi 29 août au vendredi 28 octobre

Les jours de collecte restent inchangés.  
Plus de renseignements sur [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)

Pour vous débarrasser de vos **déchets verts toute l'année**, pensez au compactage ou à la déchetterie.

Le dépôt y est gratuit pour les particuliers.





## Passage à la télévision HD

Le 5 avril prochain, l'ensemble du territoire passera à la Haute Définition (HD). Cela concerne les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau.

Ce passage implique pour le téléspectateur une double démarche :

- une vérification préalable et au besoin, une adaptation de son équipement,
- puis le 5 avril, un réglage de son téléviseur

Il faudra disposer d'un téléviseur compatible TNT HD pour continuer à la recevoir après le 5 avril. Dans le cas contraire, un adaptateur sera nécessaire (à partir de 25€).

Dans la nuit du 4 au 5 avril, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront procéder à une recherche des chaînes.

Pour aider les publics les plus fragiles, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) met à disposition des aides :

- une aide à l'équipement d'un montant de 25 € pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel,
- une assistance de proximité avec l'intervention gratuite à domicile d'un facteur pour aider les foyers composés de personnes de plus de 70 ans ou ayant une incapacité permanente de plus de 80%.

Ces 2 aides sont accordées si les téléspectateurs reçoivent la télévision exclusivement par une antenne râteau.

Pour tout renseignement :

→ [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

→ 0 970 818 818 (appel non surtaxé)



Les  
informations  
diverses





## Règlementation : bruits de voisinage

L'arrivée du printemps signe aussi le retour à des activités extérieures. C'est pourquoi, nous vous rappelons la réglementation en vigueur dans le département de l'Oise : «les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils et machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent ».

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à **moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30,
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les  
informations  
diverses

## Vos démarches simplifiées

### Le garage AD SERVAUTO

situé à St Just, 186 rue de Paris  
(face au Leclerc Drive)

réalise votre carte grise sans rendez-vous,  
du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et  
de 14h00 à 17h45.



### LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Original de la déclaration de cession
- Demande de certificat d'immatriculation
- Copie recto/verso de la carte d'identité (ou passeport, permis de conduire, titre de séjour de l'acquéreur)
- Copie du contrôle technique de moins de 6 mois
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture gaz, électricité, téléphone, attestation d'assurance ...)
- Frais de carte grise : 20 €
- Frais de carte grise + plaques alu posées : 50 €



Renseignements

03 44 19 09 42

## Vous avez changé d'adresse ?

Si vous changez d'adresse ou si vous quittez la commune, nous vous remercions de bien vouloir compléter le document ci-dessous et le remettre en mairie au **SERVICE DES EAUX** ou au **SERVICE DES ELECTIONS**.

MONSIEUR Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

MADAME Nom (jeune fille) – Prénom : \_\_\_\_\_

ENFANT(S) (18 ans et plus) Nom – Prénom - Age :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

ANCIENNE ADRESSE :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DATE DE DÉPART : \_\_\_\_\_

NOUVELLE ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DATE D'ARRIVÉE : \_\_\_\_\_

Date et signature :

Les  
informations  
diverses

## Le courrier des St Justois

Vous êtes invités à utiliser ce coupon pour nous transmettre vos remarques et vos suggestions concernant la vie St Justoise et à le déposer en mairie.

Celui-ci n'est pas nominatif mais afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer vos coordonnées. Nous vous assurons de la confidentialité des informations communiquées.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

AVRIL 2016



## Cérémonie Patriotique d'Hommage aux Morts pour la France des guerres d'Algérie / Tunisie / Maroc



[www.mairiesaintjustenchaussee.fr](http://www.mairiesaintjustenchaussee.fr)

## ALSH d'hiver

